

RAPPORT 2021 SUR L'ETAT DU SYSTEME D'INFORMATIONS SUR LE MARCHE DU TRAVAIL (SIMT) AU TOGO



Sommaire

Sigles et abréviations.....	iv
Rappel de la vision du pays en matière de développement et cadre de politiques sur le marché du travail.....	viii
Avant-propos	ix
Remerciements	x
INTRODUCTION.....	1
Partie 1: Contexte de mise en œuvre du SIMT: environnements juridique, institutionnel et politique.....	2
1. Environnements juridique et institutionnel	3
1.1 Stratégie nationale de développement de la statistique et Système statistique national	3
1.2 Ccoordination du Système d'informations sur le marché du travail	4
2. Environnements politique et stratégique au niveau national.....	4
2.1 Plan national de développement	4
2.2 Feuille de route gouvernementale.....	5
3. Environnement politique et stratégique au niveau sectoriel.....	5
3.1 Politique nationale de l'emploi.....	5
3.2 Politique nationale de jeunesse.....	5
3.3 Programme pays de promotion du travail décent	Erreur ! Signet non défini.
3.4 Politique nationale du travail	6
3.5 La politique nationale de la protection sociale	7
3.6 Plan sectoriel de l'éducation.....	8
3.7 Politique nationale agricole	10
3.8 Politique nationale de santé	10
3.9 Politique forestière.....	11
3.10 Cadre Stratégique d'Investissements pour la gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles (CSIGERN) 2018-2022.....	12
Partie 2: Etat du Système d'information sur le marché du travail en 2021 et perspectives	13
1. Dispositions règlementaires et stratégiques	14
1.1 Dispositions règlementaires et stratégiques au ministère de la fonction publique, du travail et du dialogue social (MFPTDS).....	14
1.3 Dispositions réglementaires du secteur agricole	15
1.4 Dispositions réglementaires du secteur de la santé	15

1.5	Dispositions règlementaires dans le secteur de l'enseignement supérieur	16
2.	Etat de mise en œuvre du plan d'actions des structures du SIMT de 2021.....	16
3.	Résultats des différentes activités menées sur le marché du travail.....	17
3.1	Coordination et production d'informations sur le marché du travail	17
3.2	Principales activités menées sur le marché du travail par les ministères chargés de l'emploi et de la formation	18
4.	Difficultés liées au SIMT	34
5.	Perspectives	35
6.	Plan d'actions de 2022	38
	Conclusion.....	44
	Annexe	1

Sigles et abréviations

AAE	Accoucheuses auxiliaires d'Etat
AFR100	African forest landscape restoration initiative
AGR	Activité génératrice de revenus
AGRISEF	Accès des agriculteurs aux services financiers
AIDE	Appui à l'insertion et au développement de l'embauche
AJSEF	Accès des jeunes aux services financiers
AMU	Assurance maladie universelle
ANADEB	Agence nationale de développement à la base
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
ANVT	Agence nationale du volontariat au Togo
APSEF	Accès des pauvres aux services financiers
AUF	Agence universitaire de la francophonie
BAD	Banque africaine de développement
BID	Banque islamique de développement
BIDC	Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO
BIE	Budget d'investissement et d'équipement
BIT	Bureau international du travail
BM	Banque mondiale
BOAD	Banque ouest africaine de développement
BOT	Build-Operate-Transfer
BT	Brevet de technicien
BTP	Bâtiments travaux publics
BTS	Brevet de technicien supérieur
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CapED	Cap éducation
CDB	Comité de développement à la base
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CEDEAO	Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest
CEProDuC	Centre d'excellence sur la protection durable des cultures
CERME	Centre d'excellence régional sur la maîtrise de l'électricité
CERSA	Centre d'excellence régional pour les sciences aviaires
CERViDA	Centre d'excellence régional sur les villes durables en Afrique
CFA	Certificat de fin d'apprentissage
CFMI	Centre de formation aux métiers de l'industrie
CFSP	Centre de formation en santé publique
CIP	Centre d'initiation professionnelle
CNPPS	Conseil national de la promotion et de la protection sociale
CNS	Conseil national de la statistique
CPSE	Comité du plan sectoriel de l'éducation
CQP	Certificat de qualification professionnelle

CRA	Centre de ressources artisanales
CRADAT	Centre régional africain d'administration du travail
CRASE	Centre rural d'activités socio-éducative
CSIGERN	Cadre stratégique d'investissements pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles
CSU	Couverture sanitaire universelle
DACE	Département d'appui à la création d'entreprises
DACUM	Developing a curriculum
DAEMA	Direction de l'aménagement, de l'équipement et de la mécanisation agricole
DE	Demandeur d'emploi
DEP	Direction des études et de la planification
DES	Diplôme d'études supérieures
DES	Direction de l'enseignement supérieur
DEST	Direction de l'enseignement secondaire technique
DFDTOPA	Direction de la formation, de la diffusion des techniques et des organisations professionnelles agricoles
DFPA	Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage
DFV	Direction des filières végétales
DGE	Direction générale de l'emploi
DGT	Direction générale du travail
DJEJ	Direction de la jeunesse et de l'emploi des jeunes
DOE	Direction de l'observatoire de l'emploi
DOPP	Direction de l'orientation professionnelle et de la prospection
DPPE	Direction de la prospective, de la planification et de l'évaluation
DPSSE	Direction de la planification, des statistiques et du suivi-évaluation
DRH	Direction des ressources humaines
DRST	Direction de la recherche scientifique et technique
DSID	Direction des statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation
DSRP	Direction des statistiques, de la recherche et de la planification
EAM	Ecole des assistants médicaux
EISJDA	Ecole des Infirmiers de St Jean de Dieu d'Afagnan
ENAM	Ecole nationale des auxiliaires médicaux
ENAS	Ecole nationale des aides sanitaires
ENSF	Ecole nationale des sages femmes
EPES	Etablissements privés d'enseignement supérieur
ETFP	Enseignement technique et formation professionnelle
FAIEJ	Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes
FNFI	Fonds national de la finance inclusive
FSS	Faculté des sciences de la santé
GERME	Gérer mieux votre entreprise
GFRP	Global food response program
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GR	Génie rural
IADSS	Institut africain de développement sanitaire et social
IAE	Infirmiers auxiliaires d'Etat
IDA	Association internationale pour le développement

IDE	Infirmiers diplômés d'Etat
IFS	Institutions de formation en santé
INFPP	Institut national de formation professionnelle et de perfectionnement
INSEED	Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques
LMD	Licence-Master-Doctorat
MAEDR	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural
MDBJEJ	Ministère du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes
MERF	Ministère de l'environnement et des ressources forestières
MESR	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
META	Ministère de l'enseignement technique et de l'artisanat
MFPTDS	Ministère de la fonction publique, du travail et du dialogue social
MIFA	Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risque
MNT	Maladies non transmissibles
MPDC	Ministère de la planification du développement et de la coopération
MSHPAUS	Ministre de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins
MT	Marché du travail
OBTS	Office de brevet de techniciens supérieurs
ODD	Objectifs de développement durable
ODEF	Office de développement et d'exploitation des forêts
OIM	Organisation internationale de migration
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONEF	Observatoire national de l'emploi et de la formation
ONG	Organisation non gouvernementale
PACDEA	Projet d'appui à la création et au développement des entreprises artisanales
PADAT	Projet d'appui au développement agricole au Togo
PAEIJ-SP	Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs
PAFPÉ	Programme de formation d'appui à la formation professionnelle et emploi des jeunes
PALCC	Programme d'appui à la lutte contre le changement climatique
PAO	Plan d'actions opérationnel
PAPV	Programme d'appui aux populations vulnérables
PARESI	Projet d'appui à la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement supérieur en sciences et ingénierie
PDC-ZU	Projet de développement communautaire en zone urbaine
PDFT	Principes et droits fondamentaux au travail
PIB	Produit intérieur brut
PIP	Programme d'investissement public
PMAMSIN	Projet mécanisme d'assurance maladie du secteur informel
PND	Plan national de développement
PNDA	Politique nationale du développement de l'artisanat
PNDS	Plan national de développement sanitaire
PNE	Politique nationale de l'emploi
PNIASAN	Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PNJ	Politique nationale de jeunesse
PNPS	Politique nationale de la protection sociale

PNS	Politique nationale de santé
PNT	Politique nationale du travail
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
PPP	Partenariat public-privé
PPTD	Programme pays pour le travail décent
ProDED	Programme de développement économique durable
ProDRA	Programme de développement rural y compris l'agriculture
PSE	Plan sectoriel de l'éducation
PTAB	Plan triennal d'activités budgétisées
PTBA	Plan de travail et de budget annuels
PTFM	Plateformes multifonctionnelles
PTME	Prévention de la transmission mère-enfant
SG	Secrétariat général
SIANPE	Système d'information de l'agence nationale pour l'emploi
SIG	Système d'information géographique
SIG-BPE	Système d'informations et de gestion des bénéficiaires des programmes et projets d'en
SIMR	Surveillance intégrée des maladies et ripostes
SIMT	Système d'informations sur le marché du travail
SMNT	Santé maternelle néonatale infantile
SNDS	Stratégie nationale de développement de la statistique
SNETFP	Stratégie nationale de l'enseignement technique et de la formation professionnelle
SPIT	Stratégie pluriannuelle de l'inspection du travail
SSEQCU	Services de santé essentiels de qualité pour la couverture sanitaire universelle
SSN	Système statistique national
SSS	Système de suivi des sortants
SST	Santé sécurité au travail
THIMO	Travaux de haute intensité de main d'œuvre
TIE	Technique d'intégration en entreprise
TPME	Très-petites-et-moyennes entreprises
TRE	Technique de recherche d'emploi
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UNESCO	Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UPT	Universités publiques du Togo
VEC	Volontaires d'engagement citoyen
VIR	Volontaires internationaux de réciprocité
VN	Volontaires nationaux
VNC	Volontaires nationaux de compétences
VS	Volontaires seniors
WASCAL	West african science service center on climate change and adapted land use
ZAAP	Zone d'aménagement agricole planifiée

Rappel de la vision du pays en matière de développement et cadre de politiques sur le marché du travail

La vision globale de développement du pays est retracée dans le Plan national de développement (PND) 2018-2022 et dans la feuille de route gouvernementale 2020-2025. L'ambition des autorités togolaises, à travers ces documents de politique, est de faire du Togo une nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable.

Cette vision stratégique du développement repose sur les dix-sept (17) Objectifs de développement durable (ODD). Particulièrement, dans la perspective de la réalisation de l'ODD 8 qui vise la promotion d'une croissance durable et inclusive, l'emploi et le travail décent pour tous, il a été recommandé aux Etats de mettre en œuvre des politiques favorisant la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat et stimulant la croissance des micros entreprises, des Petites et moyennes entreprises (PME) tout en facilitant leur transition vers l'économie formelle.

De cette vision, découlent la Politique nationale de l'emploi (PNE) arrivée à terme en 2018, la Politique nationale du travail (PNT) en cours d'élaboration, la Politique nationale de la jeunesse (PNJ) qui est à l'étape de finalisation et le Plan sectoriel de l'éducation (PSE) révisé et adopté en 2020. Ces politiques sectorielles visent le développement du capital humain, la promotion de l'emploi et du travail décent pour tous.

Avant-propos

La production régulière d'informations sur le marché du travail revêt une importance capitale afin de comprendre sa dynamique et de faciliter la prise de décisions pour promouvoir l'emploi et améliorer la qualité de la formation en lien avec les besoins de l'économie.

Dans ce cadre, chaque année, il est élaboré le rapport sur le Système d'informations sur le marché du travail (SIMT) à partir des informations recueillies auprès des différentes structures intervenant dans le secteur de l'emploi et de la formation.

Ce rapport récapitule les principaux résultats obtenus au cours de l'année précédente, sur les plans stratégique, institutionnel et opérationnel qui découlent des activités inscrites dans les politiques, stratégies, programmes et projets relatifs à l'emploi et à la formation.

Il est élaboré par une équipe pluridisciplinaire composée des cadres des départements ministériels intervenant dans les domaines de l'emploi et de la formation, sous la coordination de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE).

Le Directeur général de l'ANPE,

Kossi TSIGLO

Remerciements

Nous voudrions témoigner notre gratitude au Gouvernement qui ne cesse d'accompagner les actions de l'ANPE et particulièrement l'élaboration du présent rapport annuel sur le Système d'informations sur le marché du travail.

Nos reconnaissances vont à toute l'équipe de l'ANPE pour son accompagnement et son leadership dans la réalisation de ce document.

Nos remerciements vont particulièrement à l'équipe de la DOE spécialement à son Directeur Monsieur POTCHO Essozimna pour la coordination du processus d'élaboration ainsi qu'aux autres membres de l'équipe de rédaction composée de :

Messieurs. AGBRIYO T. Napala, BADOHOUN Komlan M., NYAVO Messan A. et SEGLA Komi A. (ANPE/MFPTDS) ;

ABIYOU Balaba-Badi (DRH/MSHPAUS).

AKAKPO Yao N. C. (INSEED/MPDC);

AMEGBO Komlavi (DGE/MFPTDS);

BINAFAME Kohan Kidékiyime (DJEJ/MDBJEJ);

GBLAO Ganiou (DPSSE/MERF);

LEMOU Ahèza (DSRP/META);

SEGOH Komla Martin (DFV/MAEDR);

TCHALLA Solim (DGT/MFPTDS);

ZONHOTCHE Yaovi (DPSSE/MESR) ;

Nos remerciements vont enfin aux différents ministères et institutions qui ont bien accepté accompagner l'ANPE dans l'élaboration de ce rapport. Que toutes les personnes de bonne volonté qui ont œuvré, de près ou de loin à l'élaboration de ce document trouvent ici l'expression de notre profonde et sincère gratitude.

Résumé exécutif

Le gouvernement togolais à travers l'axe 2 de la feuille de route 2020-2025 entend promouvoir l'emploi et la formation. Pour l'année 2021, les résultats obtenus dans lesdits secteurs ont été capitalisés dans le rapport sur le système d'informations du marché du travail (SIMT).

Sur le plan juridique et institutionnel, la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS-II) 2020-2024 est marquée par l'élaboration du plan d'actions 2021 avec l'implication des différentes composantes dans une approche de gestion axée sur les résultats.

S'agissant de la coordination du SIMT, elle est assurée par la Direction de l'observatoire de l'emploi (DOE) de l'ANPE avec l'implication des points focaux des secteurs de l'emploi, de la formation et des institutions clés.

Sur le plan politique et stratégique, l'environnement est marqué par la poursuite de la mise œuvre de la stratégie de la migration professionnelle et son plan d'actions opérationnel, celle du plan d'actions pour l'accès des personnes handicapées à l'emploi ainsi que des programmes d'employabilité et d'auto emploi issus de la PNE. Il est également marqué, entre autres, par la poursuite de la mise en œuvre des politiques nationales de la jeunesse, du travail, de la protection sociale, de l'artisanat et celle du plan sectoriel de l'éducation.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités inscrites dans le plan d'actions en 2021 au niveau de la promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat, l'ANPE a enregistré 3 821 demandeurs d'emploi (DE) et délivré 2 800 cartes de DE. Les conseillers en emploi ont reçu en entretien de positionnement 5 883 DE dont 3 466 ont été formés en Techniques de recherche d'emploi (TRE). En outre, l'ANPE a orienté 96 739 élèves dont 43 085 filles. Par le biais du programme d'Appui à l'insertion et au développement de l'embauche (AIDE), l'ANPE a placé 1 020 primo demandeurs d'emploi. En ce qui concerne la prospection, 351 emplois ont été dénichés.

Dans l'exercice de ses missions, au titre de l'année 2021, la direction générale du travail (DGT) a étudié et visé 2 192 contrats CDD nationaux, 188 CDI nationaux, 132 contrats administratifs et 38 contrats d'apprentissage. De plus, 76 règlements d'entreprises ont été

étudiés et visés, 231 autorisations d'embauchage et visa des contrats de travail des expatriés ont été délivrés, 923 visites de contrôles en entreprises ont été réalisées, 1 027 conflits individuels et 61 conflits collectifs de travail ont été enregistrés et gérés par les services de l'inspection du travail.

La Direction générale de l'emploi (DGE) a mis en place et opérationnalisé le comité de suivi de la stratégie de la migration professionnelle. Elle a également organisé un atelier d'appropriation des instruments juridiques financiers de promotion de l'emploi au profit de 71 acteurs et renforcé les capacités des membres de la commission nationale de suivi de la politique de l'emploi et des cadres des structures chargés de l'emploi en élaboration et suivi évaluation de la politique de l'emploi.

L'Agence nationale du volontariat au Togo (ANVT) a mobilisé 8 893 Volontaires nationaux (VN). Le Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) a formé 14 351 jeunes et femmes en entrepreneuriat et financé la création de 11 248 microentreprises ; ce qui a engendré 26 000 emplois durables. La mise en œuvre des travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO) a généré 169 311 emplois temporaires.

Dans le secteur de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural (MAEDR), l'exécution des projets a permis de créer 49 282 emplois dont 336 au profit des femmes.

Le Ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF) à travers ses projets, a créé 7 908 emplois dont 1 613 occupés par des femmes.

Pour le compte du Ministère de l'enseignement technique et de l'artisanat (META), 32 chefs d'établissements et centres de formation technique et professionnelle ainsi que 32 chefs travaux ont été formés à la professionnalisation de la formation. De façon spécifique, les enseignants/formateurs ont vu leurs capacités renforcées à l'usage du numérique, à la mise en œuvre des curricula actualisés des filières existantes et des nouveaux curricula de formation de courte durée à l'intention des jeunes en mal d'insertion professionnelle. En outre, 118 artisans ont été formés à l'élaboration des dossiers d'appels d'offre pour les marchés publics. Aussi, 1 349 chefs d'entreprises artisanales ont bénéficié du renforcement des capacités entrepreneuriales et managériales dont 533 dans le cadre du Projet d'appui à la création et au développement des entreprises artisanales (PACDEA).

INTRODUCTION

La disponibilité d'informations régulières ainsi que les analyses relatives à l'emploi et à la formation permettent d'aider à la prise de décisions afin de résoudre les différentes préoccupations dans ces deux secteurs. Ces informations jouent un rôle essentiel dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques de développement. Ainsi, pour répondre à ce besoin, le Togo présente annuellement un rapport sur l'état du SIMT dans lequel sont décrites les tendances de l'emploi et de la formation.

Le présent rapport SIMT qui couvre l'année 2021 donne les informations nécessaires sur l'emploi et la formation des différents secteurs de l'activité économique dans un contexte de crise sanitaire liée à la Covid-19 qui a eu une incidence significative sur l'économie. Les efforts déployés pour relever les importants défis en matière d'emploi et de formation y sont donc retracés.

Ce rapport comporte trois parties : (i) contexte de mise en œuvre du SIMT en 2021, (ii) l'état du système d'informations sur le marché du travail, (iii) perspectives et plan d'actions 2022.

Partie 1: Contexte de mise en œuvre du SIMT: environnements juridique, institutionnel et politique

Cette partie présente l'état de l'environnement juridique, institutionnel, politique et stratégique qui a prévalu en 2021 en lien avec le SIMT.

1. Environnements juridique et institutionnel

1.1 Stratégie nationale de développement de la statistique et Système statistique national

Le cadre institutionnel et organisationnel s'est amélioré suite à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) de 2009 à 2013 avec l'adoption de la loi statistique en mai 2011 et sa promulgation en juin 2011. L'application de cette loi a permis de créer le Conseil national de la statistique (CNS) ainsi que ses différents comités sectoriels.

Malgré ces acquis, d'importants défis sont à relever notamment la faiblesse de la coordination, l'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité et la diffusion des données statistiques.

Dans le cadre de la redynamisation des activités du système statistique national (SSN), la SNDS-II 2020-2024 a été élaborée. Cette stratégie vise à « bâtir, à l'horizon 2030, un système statistique national bien coordonné, disposant d'un cadre légal, organisationnel et opérationnel, des ressources adéquates et apte à répondre aux besoins des utilisateurs nationaux, régionaux et internationaux en matière de conception, de mise en œuvre, de suivi et évaluation des politiques, plans, programmes et projets de développement ».

Ainsi, elle repose sur trois axes stratégiques à savoir : (i) renforcement des capacités institutionnelles et de coordination ; (ii) production des statistiques de qualité et (iii) promotion de la culture statistique.

La deuxième année de la mise en œuvre de la SNDS II 2020-2024 est marquée par l'élaboration du plan d'actions 2021 avec l'implication des différentes composantes dans une approche de gestion axée sur les résultats. Ce plan est structuré en trois points : (i) analyse programmatique des activités du plan d'actions ; (ii) budget et (iii) dispositif de pilotage et hypothèse de réalisation.

1.2 Coordination du Système d'informations sur le marché du travail

La coordination du SIMT est assurée par la Direction de l'observatoire de l'emploi (DOE) de l'ANPE. Avec les points focaux provenant des secteurs de l'emploi, de la formation et des institutions clés, elle constitue un réseau de partenaires pour assurer le fonctionnement du SIMT. La DOE anime le SIMT par la production des informations sur le marché du travail (les bulletins semestriels, le rapport annuel sur l'état du SIMT et des études spécifiques relatives au marché du travail) avec la participation des points focaux aux différents travaux de collecte, de traitement, d'analyse des données et de partage des résultats à travers des ateliers techniques ou des rencontres périodiques.

A l'instar du système national de production des données, le SIMT souffre de problèmes de ressources humaines et financières avec son corollaire de productions irrégulières de statistiques. La production de l'information pourrait s'améliorer si les données de sources administratives sont harmonisées, bien stockées et rendues disponibles en vue de favoriser leur exploitation pour la réalisation des analyses thématiques plus approfondies.

2. Environnements politique et stratégique au niveau national

2.1 Plan national de développement

Le Togo met en œuvre son Plan national de développement (PND) 2018-2022. Ce plan envisage d'assurer la transformation structurelle de l'économie et la professionnalisation des différents secteurs des chaînes de valeurs, l'accélération de la croissance, la réduction de la pauvreté et des inégalités et la préservation de l'environnement.

Dans cette dynamique, le PND est structuré en trois axes à savoir :

Axe 1 « mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région ». Il vise l'amélioration des performances logistiques et contribue à l'amélioration de la compétitivité et de la productivité globale de l'économie et à la création d'emplois décents ;

Axe 2 « développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives ». Il a pour finalité la réduction de la pauvreté à travers l'accélération de la création de la richesse et d'emplois décents ;

Axe 3 « consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion ». Il permet d'améliorer le niveau de développement humain.

2.2 Feuille de route gouvernementale

Dans le but d'impulser une nouvelle dynamique à l'économie nationale, le Gouvernement a élaboré un portefeuille de projets et reformes prioritaires dénommé feuille de route 2020-2025. Elle comporte trois principaux axes à savoir : (i) renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix ; (ii) dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie et (iii) moderniser le pays et renforcer ses structures. Ces axes sont déclinés en dix (10) ambitions et quarante-deux (42) projets et réformes prioritaires.

3. Environnement politique et stratégique au niveau sectoriel

3.1 Politique nationale de l'emploi

Afin d'insuffler une nouvelle dynamique à l'économie nationale, le gouvernement a élaboré un portefeuille de projets et réformes prioritaires dénommé, la feuille de route 2020-2025. L'emploi étant transversal, il est néanmoins mis en exergue dans l'axe 2 intitulé « Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie ».

Notons que la Politique nationale de l'emploi (PNE) et sa stratégie pour l'emploi des jeunes, adoptées en 2014, sont arrivées à terme en 2018. Elles ont fait l'objet d'évaluation dont les conclusions recommandent la révision de la PNE.

Toutefois, la stratégie de la migration professionnelle et son plan d'actions opérationnel, le plan d'actions pour l'accès des personnes handicapées à l'emploi ainsi que les programmes d'employabilité et de promotion de l'auto emploi, issus de la PNE, sont en cours de mise en œuvre.

3.2 Politique nationale de la jeunesse

En 2007, le Togo a adopté la PNJ dont le plan d'actions opérationnel actualisé 2014-2017 avait mis l'accent sur un certain nombre d'objectifs à savoir : la promotion de l'insertion socio-économique, la promotion de la vie associative, le développement des activités socio-éducatives et la construction des infrastructures d'encadrement des jeunes.

Une décennie après sa mise en œuvre, la PNJ du Togo a fait objet d'une évaluation en 2017. Le diagnostic révèle que les jeunes togolais restent confrontés à plusieurs défis parmi lesquels

l'éducation et la formation, le chômage et le sous-emploi, les problèmes de santé notamment, la santé sexuelle et reproductive, la faible participation à la vie publique, le genre et l'inclusion.

Les recommandations issues de cette évaluation, ont conclu à la nécessité pour l'Etat togolais de se doter d'une nouvelle politique plus ambitieuse et en phase avec l'évolution des contextes nationaux et internationaux et les dynamiques liées à la problématique relative à la jeunesse.

A cet effet, le MDBJEJ a poursuivi, en 2021, l'élaboration d'une nouvelle PNJ entamée en 2018 et qui est maintenant dans sa phase de finalisation. La nouvelle PNJ s'aligne sur les objectifs du PND et de la feuille de route gouvernementale 2020- 2025, des documents qui définissent le cadre de référence des actions de développement à moyen terme pour réaliser la Déclaration de politique générale (DPG) du Gouvernement, les ODD et la vision des autorités de faire du Togo un pays émergent d'ici 2030. Elle sert de cadre stratégique d'orientation des actions de lutte contre la pauvreté et pour l'épanouissement des jeunes.

La PNJ est portée par une vision ambitieuse formulée de manière suivante : « créer un modèle de jeune togolais autonome, solidaire, responsable et engagé, acteur de son propre épanouissement et capable de rêver grand le Togo ». Son objectif est de renforcer l'accompagnement de la jeunesse afin d'optimiser sa contribution et sa participation au développement du Togo.

Les principes directeurs de cette politique sont la transversalité, la responsabilisation, la gestion axée sur les résultats, la durabilité des interventions, l'approche participative, l'équité, le partenariat et la synergie.

3.3 Politique nationale du travail

Le système d'administration et d'inspection du travail a mis en œuvre la Stratégie pluriannuelle de l'inspection du travail (SPIT) pour la période 2018-2020 dans le cadre du projet GOUVERNANCE qui a couvert les secteurs du commerce, des BTP et des industries extractives.

En 2021, le processus d'élaboration d'une nouvelle PNT s'est poursuivi avec la réalisation d'une étude diagnostique qui a fait ressortir l'état des lieux de l'application de la législation en matière du travail. Ce diagnostic a permis de collecter les informations visant l'élaboration de la PNT en lien avec les axes stratégiques du PND et de la feuille de route gouvernementale.

De façon spécifique, le diagnostic a porté sur :

- le cadre juridique et institutionnel du marché du travail ;
- la situation des relations professionnelles ;
- la sécurité sociale des travailleurs ;
- le dialogue social et la négociation collective ;
- la sécurité et la santé au travail ;
- les conditions générales du travail ;
- les relations de travail en cas de crise grave ou d'urgence nationale ;
- les groupes spécifiques en matière du travail ;
- les capacités opérationnelles de l'administration du travail ;
- la migration professionnelle ;
- les statistiques en matière du travail ;
- les principes et droits fondamentaux au travail.

Cette étude diagnostique a permis d'avoir une meilleure compréhension de la situation des travailleurs en termes de conditions générales du travail, de sécurité et santé au travail (SST) et de principes et droits fondamentaux au travail (PDFT) dans les BTP, le commerce, l'industrie extractive, le transport, le secteur agricole et aussi l'administration publique.

L'enquête a couvert tout le territoire national et a ciblé un échantillon représentatif stratifié de 230 entreprises dont 150 entreprises formelles. La collecte de données a été assurée par une équipe de vingt-cinq (25) agents à raison de vingt (20) pour le volet quantitatif et cinq (5) pour le volet qualitatif et a duré dix (10) jours.

Le rapport provisoire est disponible et sa validation permettra l'élaboration de la PNT par le comité technique tripartite de formulation de la politique. La PNT ainsi élaborée fera l'objet d'une adoption par le Gouvernement et servira de cadre de référence pour la promotion du travail décent dans toutes les branches d'activité y compris dans l'économie informelle à l'échelle nationale.

3.4 La politique nationale de la protection sociale

La PNPS vise à promouvoir le droit de tout citoyen à la protection sociale. Elle traduit l'engagement des hautes autorités à assurer la meilleure protection possible à tout citoyen contre les risques sociaux durant toute leur vie.

S'inscrivant dans cette dynamique et face aux nombreux défis en matière d'inégalités, d'exclusion et d'insécurité sociales, le Gouvernement s'est engagé à mettre la protection sociale au centre de sa politique de développement économique et social à travers le PND et la feuille de route 2020-2025.

L'objectif est de fournir une couverture sociale à tous en mettant un accent particulier sur les personnes cibles du secteur informel et les couches vulnérables dont les femmes et les enfants.

Par ailleurs, la pandémie de covid-19 a suscité l'intérêt de prendre en compte les situations de crise dans l'élaboration de la PNPS dont le processus est en cours.

En attendant l'aboutissement de ce processus, il faut noter que d'importantes avancées relatives à la protection sociale ont été enregistrées en 2021 notamment :

- la finalisation du projet de loi sur l'assurance maladie universelle (AMU) au Togo ;
- l'élaboration des textes d'application de la loi sur l'AMU ;
- l'étude sur l'état des lieux sur les mécanismes d'assurance maladie au Togo dans le cadre du projet Mécanisme d'Assurance Maladie du Secteur informel (PMAMSIN) appuyé par le PNUD ;
- l'appui à la formation des membres du Comité national de promotion de la protection sociale (CNPPS) sur la protection sociale ;
- l'élaboration du rapport annuel et les rapports régionaux de l'année 2020 sur la situation de la protection sociale au Togo ;
- la formation des responsables des entreprises sur la sécurité et santé au travail ;
- l'installation et la formation des membres des comités de sécurité et santé au travail ;
- l'évaluation des risques professionnels ;
- l'appui à la visite médicale des salariés des entreprises ;
- l'extension de l'assurance maladie aux maires et aux conseillers municipaux.

3.5 Plan sectoriel de l'éducation

Le secteur de l'éducation togolais est subdivisé en quatre sous-secteurs : (i) enseignement préscolaire, primaire et secondaire (ii) enseignement technique, formation et insertion professionnelle, (iii) enseignement supérieur et de la recherche et (iv) alphabétisation. Ces quatre entités sont régies depuis 2010 par une politique unique dénommée « Plan sectoriel de l'éducation (PSE) » qui est périodiquement révisée, dans l'optique d'un bon arrimage aux politiques nationales et agendas internationaux.

Face aux défis relatifs à la mise en œuvre du PND, de la feuille de route gouvernementale 2020-2025 et ceux liés à l'ODD4, le secteur de l'éducation s'est défini de nouvelles orientations pour la période 2020-2030. En effet, la dernière révision du PSE entamée en fin 2018 pour finir en 2019, a permis de définir cinq axes principaux contre quatre dans le précédent plan.

Entrée en vigueur à partir de juillet 2020, la nouvelle version du PSE repose sur cinq axes : (i) étendre la couverture du préscolaire sur une base équitable (ODD 4.2) ; (ii) développer un enseignement fondamental de qualité et inclusif qui prend en compte le primaire et le secondaire 1 avec pour objectif prioritaire l'atteinte de l'ODD 4.1 ; (iii) développer un enseignement technique et la formation professionnelle inclusifs afin que les filières répondent aux besoins de l'économie togolaise (ODD 4.3 et ODD 4.4) ; (iv) disposer d'un enseignement supérieur orienté vers le marché du travail (ODD 4.4) et (v) augmenter le nombre d'apprenants dans les centres d'alphabétisation et d'éducation non formelle (ODD 4.6).

Pour une bonne mise en œuvre du PSE, il est élaboré et annexé un modèle de simulation financière 2020-2030, un Plan triennal d'activités budgétisées (PTAB, 2021-2023), une matrice stratégique et une matrice des indicateurs de suivi.

3.6 Politique Nationale du développement de l'artisanat

La politique nationale du développement de l'artisanat (PNDA) adopté le 25 mai 2011, est élaboré pour orienter et encadrer le grand secteur pourvoyeur de l'emploi et qui participe à plus de 18% au PIB. Le PNDA a pour objectif de mettre en place un secteur viable, compétitif, capable à la fois, de répondre à la demande des consommateurs locaux, de conquérir le marché sous régional, régional et international et partant contribuer de manière soutenue à la croissance économique nationale par la réduction de la pauvreté.

A cet effet, quatre orientations stratégiques ont été déclinées, à savoir : (i) le renforcement du cadre légal, réglementaire et institutionnel ; (ii) l'amélioration des qualifications professionnelles des artisans ; (iii) le développement des mécanismes de financement appropriés ; (iv) le développement d'un mécanisme approprié de protection sociale.

Pour la mise en œuvre du PNDA, le décret N° 2021-103/PR portant modification du décret N°2016-170/PR du 30 novembre 2016 portant organisation et fonctionnement des chambres régionales de métiers et de l'Union des chambres régionales de métiers a été adopté afin de

mieux organiser les établissements publics à caractère professionnel que sont les chambres de métiers.

3.7 Politique nationale agricole

La politique nationale agricole a pour vision de développer « une agriculture moderne, durable et à haute valeur ajoutée au service de la sécurité alimentaire nationale et régionale, d'une économie forte, inclusive, compétitive et génératrice d'emplois décents et stables à l'horizon 2030 ». Pour ce faire, le gouvernement entend accélérer la création d'emplois et réduire la pénibilité du travail.

Conformément à l'axe 2 de la feuille de route du gouvernement intitulé « Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie », l'agriculture constitue un véritable moteur de croissance économique.

Cette nouvelle vision a amené le secteur agricole à définir quatre (04) objectifs prioritaires à savoir : (i) améliorer la productivité et les rendements agricoles (ii) Assurer la sécurité alimentaire au Togo, (iii) renforcer les industries de transformation agroalimentaire et encourager l'agriculture à haute valeur ajoutée et (iv) améliorer l'accès des agriculteurs au financement et aux marchés.

L'opérationnalisation de ces mesures basées sur le Programme national d'investissement agricole de sécurité alimentaire et nutritionnel (PNIASAN) repose sur le renforcement et la mise en place d'instruments visant à inciter les acteurs publics et privés à fédérer les efforts pour valoriser les potentialités environnementales, économiques et sociales du Togo.

Cette stratégie s'illustre déjà à travers le lead du ministère sur 3 projets à savoir : l'amélioration des rendements agricoles à travers la mise en place des Zones d'aménagement agricole planifiées (ZAAP) sur toute l'étendue du territoire, la mise à disposition des intrants agricoles ; l'accélération du Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (MIFA-SA) et l'agrandissement de l'agropole de Kara en partenariat avec le privé. Aussi le ministère assure-t-il le colead sur la réforme de la politique foncière agricole.

3.8 Politique nationale de santé

En 2011, le département de la santé a élaboré une nouvelle Politique nationale de santé (PNS), horizon 2022 après celle de 1998. Cette politique sert d'orientations stratégiques à la planification nationale et de cadre de référence pour l'ensemble des intervenants dans le

secteur de la santé. Elle a pour vision d'« assurer à toute la population le niveau de santé le plus élevé possible en mettant tout en œuvre pour développer un système de santé performant basé sur des initiatives publiques et privées, individuelles et collectives, accessibles et équitables, capables de satisfaire le droit à la santé de tous en particulier les plus vulnérables ».

Les interventions du ministère de la santé sont cadrées par le Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2017-2022 qui s'aligne sur la PNS. Il est en lien avec l'axe 3 du PND (consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion) et la feuille de route gouvernementale 2020-2025. Le PNDS est organisé autour de cinq axes à savoir: (i) l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile et renforcement de la planification familiale et de la santé des adolescents; (ii) le renforcement de la lutte contre les maladies transmissibles ; (iii) l'amélioration de la sécurité sanitaire et la réponse aux épidémies et autres urgences de santé publique ; (iv) le renforcement de la lutte contre les maladies non transmissibles et la promotion de la santé et (v) le renforcement du système de santé vers la Couverture sanitaire universelle (CSU) y compris la santé communautaire.

Politique forestière

La politique forestière est en lien avec la vision du gouvernement contenue dans l'effet 12 de l'axe 3 du PND, reprise dans la feuille de route gouvernementale horizon 2025. Spécifiquement dans le secteur forestier, le gouvernement prévoit étendre la couverture forestière à 25 %. Dans le cadre de l'Initiative AFR100 (African forest landscape restoration initiative), le Togo s'est engagé à restaurer 1,4 millions d'hectares de paysages déboisés et dégradés à l'horizon 2030. Cet engagement se traduit par la décision de planter un milliard d'arbres d'ici 2030. Dans la logique de la vision du gouvernement et de ses engagements, la politique forestière devra créer un cadre propice pour leur réalisation et permettre d'améliorer la productivité forestière, de conserver la biodiversité en vue d'accroître la capacité de séquestration de carbone et de mettre en exergue la contribution de la forêt à l'économie nationale et au bien-être des populations.

Pour atteindre ses objectifs, elle se base sur 4 axes :(i) renforcement du cadre juridique et institutionnel (ii) développement d'un partenariat efficace autour de la gestion des forêts, y compris la recherche forestière (iii) promotion d'une production forestière soutenue (iv) restauration des peuplements dégradés et conservation de la biodiversité.

3.9 Cadre Stratégique d'Investissements pour la gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles (CSIGERN) 2018-2022

Le Ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF) a pour mission de mettre en œuvre la politique de l'Etat en matière de gestion de l'environnement et des ressources forestières.

Le cadre stratégique du ministère traduit de façon opérationnelle les orientations stratégiques du PND. Ce cadre est bâti autour de cinq axes : (i) amélioration de la gouvernance du secteur de l'environnement ; (ii) gestion durable des écosystèmes terrestres et aquatiques et préservation de la biodiversité y compris les services environnementaux ; (iii) lutte contre les changements climatiques et la gestion du milieu marin et du littoral ; (iv) gestion durable du cadre de vie des populations et la réduction nette des risques et des pollutions et (v) promotion de l'écocitoyenneté, le développement durable et la transition vers l'économie verte.

Partie 2: Etat du Système d'information sur le marché du travail en 2021 et perspectives

Cette partie met en exergue les réalisations enregistrées en 2021 et les perspectives en relation avec le système d'information sur le marché du travail.

1. Dispositions règlementaires et stratégiques

1.1 Dispositions règlementaires et stratégiques au ministère de la fonction publique, du travail et du dialogue social (MFPTDS)

Dans le but de rendre la main d'œuvre locale plus compétitive, améliorer le climat des affaires et protéger les travailleurs, le Togo s'est doté d'un nouveau code du travail à travers l'adoption de la loi n°2021-012 du 18 juin 2021.

Au-delà des besoins et exigences de compétitivité de l'économie nationale, la révision du code du travail assure la flexibilité du marché du travail, la sécurité et la protection sociales. Cette réforme s'inscrit dans la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale 2020-2025 qui a consacré la modernisation du code du travail comme réforme majeure.

Par ailleurs, en matière d'emploi, le Ministère de la fonction publique, du travail et du dialogue social a pris deux arrêtés dans le cadre de la promotion de la migration professionnelle au Togo. Il s'agit de l'arrêté n°3285/MFPTDS du 30 septembre 2021 portant création, composition et fonctionnement du comité de suivi de la stratégie de la migration professionnelle au Togo et l'arrêté n°3747/MFPTDS du 08 novembre 2021 portant nomination des membres du comité de suivi de la stratégie de la migration professionnelle au Togo.

1.2 . Dispositions réglementaires au ministère du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes (MDBJEJ)

Au cours de l'année 2021, le ministère s'est doté d'un plan stratégique quinquennal 2021-2025 dans le but de renforcer et optimiser son fonctionnement afin d'accroître le taux de pénétration de ses actions. Ce plan qui vise l'accélération et l'amélioration de la mise en œuvre des projets/programmes structurants du département, retrace essentiellement les objectifs, les contraintes, les facteurs clés de succès et les projets phares devant permettre au ministère d'être une référence, chargé d'assurer durablement la couverture des besoins socio-économiques fondamentaux des populations vulnérables, y compris les femmes et les jeunes.

En vue de promouvoir l'alimentation scolaire, le décret n°2021-061/PR du 26 mai 2021 portant modalités de mise en œuvre de la loi sur l'alimentation scolaire a été pris. Ce décret

vient renforcer le dispositif juridique de mise en œuvre de la politique nationale de l'alimentation scolaire.

Pour renforcer les connaissances des étudiants sur les principes et pratiques du volontariat l'ANVT a signé des accords de partenariat avec les universités publiques du Togo afin qu'une unité d'enseignement (UE) libre sur des thématiques de citoyenneté, de comportement civique et moral soit intégrée par lesdites universités.

1.3 Dispositions réglementaires du secteur agricole

Le ministère chargé de l'agriculture a adopté l'avant-projet de loi d'orientation agricole avec pour objectif de donner plus de légitimité aux métiers de l'agriculture et de doter les acteurs d'un statut qui va les rendre plus professionnels. Par ailleurs, le ministère a pris des textes pour organiser le secteur, notamment :

- Décret n°2021-025/PR du 23 février 2021 portant nomination du directeur des statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation (DSID) du MAEDR,
- Décret n°2021-024/PR du 23 février 2021 portant nomination du directeur de l'aménagement, de l'équipement et de la mécanisation agricole (DAEMA) du MAEDR ;
- Décret n°2021-023/PR du 23 février 2021 portant nomination du directeur de la formation, de la diffusion des techniques et des organisations professionnelles agricoles (DFDTOPA) du MAEDR ;
- Décret n°2021-100/PR du 15 septembre 2021 portant nomination du secrétaire général (SG) du MAEDR ;
- Arrêté n°076/20/MAEDR/CAB/SG/CAGIA du 16 juin 2021 portant attribution d'agrément professionnel pour importation, exportation, conditionnement et distribution des engrains minéraux.

1.4 Dispositions réglementaires du secteur de la santé

En matière de protection sociale et dans le but d'étendre les mécanismes et les programmes sociaux aux couches les plus vulnérables, le cadre juridique, réglementaire et stratégique au ministère chargé de la santé a été marqué au cours de l'année 2021 par :

- le décret n°2021-087/PR du 25 août 2021 portant création du programme national d'accompagnement de la femme enceinte et du nouveau-né dénommé « WEZOU »;
- la loi n°2021-022 du 18 octobre 2021 instituant l'assurance maladie universelle ;

- l'arrêté interministériel n°028/2021/MESR/MSHPAUS du 16 mars 2021 portant changement du nom du Centre de Formation en Santé Publique de Lomé (CFSP) et rattachement du centre de formation en santé publique de Lomé à l'université de Lomé. Il est désormais appelé Centre de formation et de recherche en santé publique.
- l'arrêté n°309/2021/MSHPAUS/CAB/SG du 25 octobre 2021 portant création, organisation et fonctionnement du comité de suivi stratégique du processus d'évaluation de la politique nationale de santé (horizon 2022) et d'élaboration de la nouvelle politique nationale de santé, post 2022.

1.5 Dispositions réglementaires dans le secteur de l'enseignement supérieur

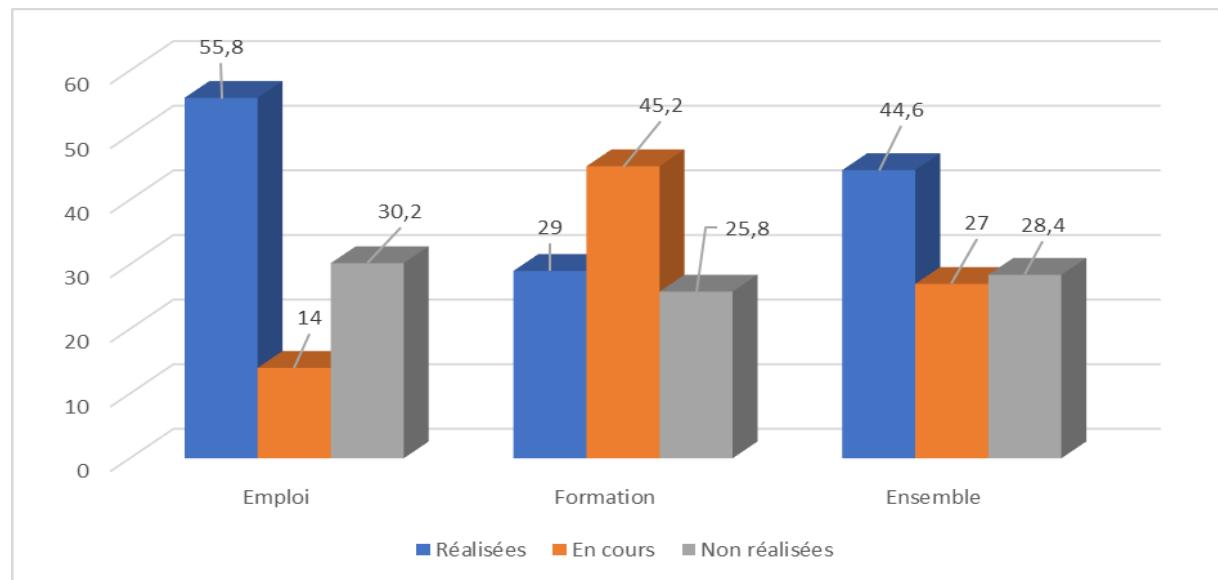
Dans le but de réglementer le secteur de l'enseignement supérieur, il a été pris l'arrêté n°0105/2021/MESR du 17 août 2021 portant création d'un cadre de partenariat scientifique et pédagogique entre les universités publiques du Togo et le conseil des établissements privés d'enseignement supérieur.

2. Etat de mise en œuvre du plan d'actions des structures du SIMT de 2021

Les principales activités compilées dans le plan d'actions de 2021 par les points focaux sont au nombre de 74 à raison de 43 pour le secteur de l'emploi et 31 pour celui de la formation. L'état de mise en œuvre révèle que dans l'ensemble, 44,6% des activités ont été entièrement réalisées, 27,0% en cours de réalisation et 28,4% non entamées.

Par ailleurs, au niveau du secteur de l'emploi, 55,8% des activités ont été complètement exécutées contre 30,2% non entamées. Les activités en cours d'exécution représentent 14,0%. Pour les activités du secteur de la formation, celles complètement réalisées représentent 29,0%. Les activités en cours et non entamées équivalent respectivement à 45,2% et 25,8%.

Graphique : Récapitulatif de l'état de réalisation (en %) des activités du plan d'actions de 2021



Source : PTA, 2021 et Calculs DOE

3. Résultats des différentes activités menées sur le marché du travail

3.1 Coordination et production d'informations sur le marché du travail

Les activités réalisées par la DOE dans le cadre de la coordination du SIMT ont porté sur le renforcement du fonctionnement de ce dernier et la production d'informations.

Dans le but de renforcer le SIMT, deux rencontres d'échanges avec les points focaux ont été organisées en 2021 afin de faire le bilan des activités et identifier les défis à relever pour une meilleure animation du SIMT.

En 2021, au titre de la production d'informations, en plus de la rédaction des deux bulletins d'informations sur le marché du travail et le rapport 2020 sur l'état du SIMT au Togo, la DOE a élaboré l'annuaire statistique de 2020 des projets et programmes d'emploi. Elle a, en outre, réalisé l'analyse du marché de travail local de la commune de Ogou 1 et deux analyses thématiques à savoir « Profil de scolarisation et situation sur le marché du travail » et « Caractérisation des personnes en situation de sous-utilisation de la main d'œuvre au Togo ».

Par ailleurs, la DOE a poursuivi le processus de la mise en place du dispositif du système d'informations et de gestion des bénéficiaires des programmes et projets d'emploi (SIG-BPE) et l'étude sur les besoins en compétences dans les secteurs de l'agro-industrie et des BTP.

3.2 Principales activités menées sur le marché du travail par les ministères chargés de l'emploi et de la formation

❖ Ministère de la fonction publique, du travail et du dialogue social (MFPTDS)

Les différents concours de recrutement ont permis de mettre à la disposition de la fonction publique 4 516 agents.

• Direction générale du travail

Dans l'exercice de ses missions, la DGT à travers ses services d'inspection du travail a réalisé 923 visites de contrôle en entreprises sur l'ensemble du territoire national. Elle a également procédé au règlement à l'amiable des conflits individuels et collectifs de travail. Au total,

1 027 conflits individuels et 61 conflits collectifs de travail ont été enregistrés et gérés par les services d'inspection du travail.

En ce qui concerne les déclarations d'entreprises, 367 dossiers de déclaration d'entreprises ont été réceptionnés, étudiés et agréés au cours de l'année 2021. Aussi, la DGT a étudié et visé au total 2 192 contrats de travail à durée déterminée (CDD) nationaux et 188 contrats de travail à durée indéterminée (CDI) nationaux, 132 contrats administratifs et 38 contrats d'apprentissage. Il faut également noter que 76 règlements intérieurs d'entreprises ont été étudiés et visés. De plus, 231 autorisations d'embauchage et visa des contrats de travail des expatriés ont été délivrés. Les différents services ont procédé au recensement de 507 travailleurs de nationalité étrangère à Lomé identifiés au cours de 82 visites de contrôles spéciales en mars 2021. Ils ont également procédé à la supervision de 137 élections des délégués du personnel et délivré 1 609 attestations de paiement de créances aux entreprises. La DGT a étudié les dossiers d'agrément de 8 entreprises de travail temporaires qui ont été accordés par le ministre chargé du travail.

Dans le cadre de la prévention des risques professionnels sur le lieu de travail, 28 comités de sécurité et santé au travail (CSST) ont été mis en place dans les entreprises et 43 travailleurs en difficultés psychologiques ont été écoutés.

En matière de communication à l'endroit des acteurs du monde du travail, la DGT a animé 177 communications (formations, sensibilisations) à l'endroit des partenaires sociaux sur

différentes thématiques des normes du travail. Spécifiquement, des séances de sensibilisation ont été menés sur le travail des enfants et la traite des personnes ainsi que la vulgarisation du plan national de lutte contre le travail des enfants. En outre, la DGT diffuse des informations et de données sur le travail à travers son site web (www.dgt.tg).

Dans le cadre de la riposte contre la pandémie de Covid-19 en milieu de travail, la DGT avec l'appui technique et financier du Bureau international du travail (BIT) a formé 25 responsables des ressources humaines et 50 représentants du personnel sur le guide sur les formes alternatives d'organisation de travail et les questions récurrentes des partenaires sociaux en période de covid-19.

Il faut également souligner que le Centre régional africain d'administration du travail (CRADAT) a organisé une formation au profit de vingt (20) inspecteurs du travail sur la protection des travailleurs sur les lieux de travail, le renforcement du dialogue social et le respect des droits au travail dans le contexte de Covid-19 du 16 au 20 août 2021 à Lomé.

• **Agence nationale pour l'emploi**

L'ANPE a pour mission principale de promouvoir l'emploi à travers l'intermédiation, l'entreprenariat et l'observation du marché du travail.

Pour être bénéficiaire des offres de services de l'ANPE, il est fait obligation à tout demandeur d'emploi de s'inscrire sur le système d'informations de l'ANPE (SIANPE) et de se présenter dans ses bureaux pour se faire délivrer la carte de demandeur d'emploi (DE). Ainsi pour l'année 2021, il est comptabilisé sur le SIANPE, 3 821 inscrits dont 1 146 femmes. Sur le nombre total d'inscrits, 2 800 ont pu se faire établir une carte de demandeur d'emploi. Ce faible effectif enregistré comparativement à celui de 2020 (7 661), s'explique par un dysfonctionnement technique du site.

Les conseillers en emploi ont reçu en entretien de positionnement 5 883 DE parmi lesquels, 3 466 ont été formés en technique de recherche d'emploi (TRE) et 1 000 en technique d'intégration en entreprise (TIE). Il est important de relever que 3 499 DE ont eu droit à un appui personnalisé de la part des conseillers en emploi. Par ailleurs, en vue d'accompagner en orientation des élèves et des DE, 1 611 séances de sensibilisation ont été effectuées aux profits de 96 739 élèves dont 43 085 filles.

Dans l'accompagnement des entreprises pour le recrutement d'un personnel compétent, les conseillers de l'ANPE ont réalisé des prospections dans 441 entreprises et 638 visites dans 411 autres. De ces activités, 351 emplois ont été dénichés. Des offres pourvues, on note 341 placements et 38 recrutements. Les employeurs ont plus proposé des contrats à durée déterminée (313). Les agents de maîtrise ¹ont été plus placés et/ou recrutés avec un taux de 36,9%. Par ailleurs, l'ANPE a effectué des appuis techniques à 6 institutions/structures. Ces appuis ciblés portent généralement sur l'évaluation du personnel en vue d'une promotion ou d'une reconnaissance, les conseils en matière de gestion du personnel, l'élaboration des fiches de poste et les formations.

De plus, l'ANPE a poursuivi l'exécution du programme d'Appui à l'insertion et au développement de l'embauche (AIDE). A cet effet, elle a placé 1 020 primo demandeurs d'emploi en stage en entreprises en vue de renforcer leur employabilité à travers l'acquisition de l'expérience professionnelle.

Dans le but de maximiser le potentiel de création d'emplois et de richesses, les conseillers ont utilisé la méthodologie GERME (Gérer mieux son entreprise) du BIT pour renforcer les capacités de 22 entrepreneurs parmi lesquels on dénombre 5 femmes.

- **Direction générale de l'emploi**

Dans le processus de mise en œuvre du PND et de la feuille de route du gouvernement, la Direction générale de l'emploi (DGE), de par sa mission, conduit l'élaboration de la PNE. Elle veille également à la prise en compte des questions de l'emploi dans l'élaboration des politiques macroéconomiques globales et sectorielles, à l'élaboration des stratégies, des programmes et projets relatifs à la promotion de l'emploi et d'assurer leur suivi- évaluation.

S'inscrivant dans la droite ligne de la mission sus-évoquée, la DGE a réalisé au cours de l'année 2021 les activités ci-après :

- la mise en place et l'opérationnalisation des organes de la politique nationale de l'emploi et de ses différentes stratégies. Concernant cette activité, il faut préciser que seul le comité de suivi de la stratégie de la migration professionnelle en cours d'exécution a été mis en place car la politique nationale de l'emploi n'a pas pu être actualisée comme prévu.

¹ C'est la catégorie d'agents intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution.

- l'atelier d'appropriation des instruments juridiques financiers de promotion de l'emploi, qui a pour objectif de sensibiliser les acteurs du marché de l'emploi notamment les jeunes et les femmes sur l'existence des instruments juridiques financiers de promotion de l'emploi et de les amener à se les approprier. Il a connu la participation de 71 acteurs ;
- la rencontre de suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de la migration professionnelle ;
- la diffusion du rapport bilan 2019 de l'emploi qui a regroupé près de 35 participants ;
- le renforcement des capacités des membres de la commission nationale de suivi de la politique de l'emploi et des cadres des structures chargées de l'emploi en élaboration et suivi-évaluation de la politique de l'emploi ;
- l'élaboration du rapport de suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de la migration professionnelle qui a regroupé une quarantaine de personnes.

❖ Ministère de la planification du développement et de la coopération

• L’Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques

En 2021, l’Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) a recruté 906 agents temporaires répartis comme suit : 337 pour la cartographie censitaire², 529 pour les besoins d’enquête et 40 pour la collecte de données administratives. Il a réalisé 4 grandes enquêtes à savoir : (i) l’enquête d’harmonisation des conditions de vie des ménages ; (ii) l’enquête Novissi (iii) l’enquête de satisfaction des usagers des services publics et (iv) l’enquête du Projet d’appui à l’initiative économique dans les secteurs porteurs (PAIEJ-SP).

En février 2021, l’INSEED a rédigé le rapport d’exécution du plan d’actions 2020 relatif à la première année de la SNDS II pour faire le bilan de sa mise en œuvre et d’en tirer les leçons. Il s’est agi de présenter le cadre organisationnel du SSN, de procéder à l’analyse programmatique des activités, de l’exécution budgétaire, d’apprécier les progrès puis de relever les difficultés rencontrées.

❖ Ministère du développement à la base, de la jeunesse et de l’emploi des jeunes

² Recrutement dû au RGPH-5 (Cinquième recensement général de la population et de l’habitat)

Le MDBJEJ a, au cours de l'année 2021, en dehors du programme « pilotage et soutien des services du ministère », poursuivi la promotion et le développement des programmes opérationnels dont il a la charge, à savoir le développement à la base et la jeunesse.

En cohérence avec les objectifs assignés par le gouvernement, les interventions du ministère visent à favoriser « l'accès à toute la population aux différents services sociaux de base » et « l'épanouissement et l'accès à l'emploi à la jeunesse togolaise ». Suivant cette feuille de route, le ministère vient en support à la réforme R4 « renforcement des mécanismes d'appui aux très-petites-et-moyennes entreprises (TPME) » de l'axe 3 et à dix-sept (17) projets phares.

La mise en œuvre du PTBA en lien avec les deux programmes opérationnels que sont le Programme développement à la base et le Programme Jeunesse a permis d'atteindre un certain nombre de résultats.

Résultats en lien avec le programme développement à la base

L'objectif général de ce programme est de créer les conditions idoines pour une mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté au niveau local, de sorte à offrir aux populations à la base un « minimum vital commun ». Il s'agit pour le gouvernement de mettre le capital humain au cœur du développement (axe 3 du PND 2018-2022).

Le ministère a poursuivi ses efforts de valorisation des potentialités productives locales, de développement des infrastructures sociocommunautaires et économiques de base et de promotion des filets sociaux.

Il a, dans ce cadre, renforcé les capacités organisationnelles et techniques de 2 413 CDB. En outre, 668 CDB ont été restructurés ; 142 plans d'actions élaborés ou actualisés.

En vue de la valorisation des potentialités productives locales, le ministère a renforcé les capacités de 1 253 groupements aussi bien de producteurs que de gestionnaires des Plateformes multifonctionnelles (PTFM).

Le renforcement des infrastructures sociocommunautaires et économiques de base s'est poursuivi avec la réalisation de 113 microprojets, essentiellement dans le cadre de la mise en œuvre des projets (PSMICO, FSB et le PDC-ZU) avec le soutien du Programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV). Il s'agit notamment de bâtiments scolaires, d'ouvrages de santé, d'eau et d'infrastructures marchandes.

En vue de promouvoir l'alimentation scolaire, le décret portant modalités de mise en œuvre de la loi sur l'alimentation scolaire a été pris. Ce décret vient renforcer le dispositif juridique de mise en œuvre de la politique nationale de l'alimentation scolaire.

Au total, 94 712 élèves ont bénéficié de 14 206 800 repas chauds dans 337 écoles pour une couverture de 8% des effectifs des élèves du préscolaire et primaire publics du Togo. En outre, 60 568 ménages ont bénéficié des transferts monétaires pour un montant de 1 087 283 700 FCFA.

Dans la dynamique d'améliorer la qualité des services fournis aux populations communales et d'avoir une meilleure coordination et mutualisation de leurs actions, le ministère a élaboré un projet de partenariat avec la faitière des communes.

Par ailleurs, le PN-PTFM a signé une convention de partenariat avec le PNUD d'une valeur de plus de 105 000 000 de F CFA pour l'acquisition et l'installation de deux (02) unités de transformation de manioc dans les localités de Koutigbe et Tokpo en 2022 dans la commune Lacs 4.

Résultats au niveau du programme jeunesse

Ces dernières années, le ministère met en œuvre plusieurs initiatives concourant au renforcement de l'employabilité et de l'auto-emploi des jeunes afin de répondre aux mieux à leurs besoins en matière d'emplois décents et durables.

Les actions entreprises dans ce sens ont permis de mobiliser et déployer, 8 893 nouveaux Volontaires nationaux (VN). Ils sont repartis en 2 943 volontaires nationaux de compétences (VNC), 5 557 volontaires d'engagement citoyens (VEC), 383 volontaires séniors (VS) et 10 volontaires internationaux de réciprocité (VIR). Ils ont été répartis dans les domaines de développement suivants : éducation, santé, agriculture et alimentation, environnement, développement humain et social, droit, économie et finance, communication, aménagement et assainissement.

Outre ces réalisations, 14 351 jeunes et femmes ont été formés en entrepreneuriat. Dans la même optique, un montant de plus de 6 200 000 000 de F CFA de crédits a été alloué aux jeunes entrepreneurs pour le financement de leurs plans d'affaires. L'effet induit par toutes ces actions, notamment la formation des jeunes en entrepreneuriat et le financement de leurs plans d'affaires, est la création par ces jeunes de 11 248 micros entreprises, ce qui a pu engendrer 26 223 emplois durables.

A travers les travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO), 169 311 emplois temporaires ont été créés.

De même, 135 jeunes artisans dont 50 apprentis admis au CFA issus des Centres ruraux d'activités socio-éducative (CRASE) et Centre d'initiation professionnelle (CIP) ont été équipés en matériels de travail. Par ailleurs, plus de 200 femmes productrices agricoles alphabétisées et 113 acteurs issus de 27 PME/PMI ont été formés sur l'entrepreneuriat agricole et l'élaboration de plan d'affaires.

Le ministère a fait la promotion de la jeunesse à travers la sensibilisation de 114 303 jeunes en présentiel et en virtuel sur la citoyenneté, les droits de l'homme et les fléaux sociaux et a organisé 2 rencontres de concertation avec les organisations de la jeunesse.

❖ **Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural**

La mise en œuvre des projets et programmes du ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural (MAEDR) et quelques projets de la GIZ a permis de créer 49 282 emplois. Ces emplois relèvent des programmes/projets suivants :

- le projet d'appui au développement agricole au Togo (PADAT) a créé dans le compte de ses activités 8 092 emplois ;
- le programme EFTPA Femme a généré 428 emplois dont 336 femmes ;
- Le Programme de développement rural y compris l'agriculture (ProDRA) et le Projet d'appui à l'amélioration de la compétitivité de la filière ananas du Togo (PROCAT) ont créé 40 762 emplois.

En termes de formation, l'INFA de Tové a enregistré 446 apprenants dont 95 filles. S'agissant des diplômés de 2021, 124 apprenants dont 24 filles sont admis aux examens.

❖ **Ministère de l'environnement et des ressources forestières**

Le MERF a pour mission de mettre en œuvre la politique de l'Etat en matière de gestion de l'environnement et des ressources forestières. Au titre de l'année 2021, le MERF à travers les projets, a créé 7 908 emplois dont 1 613 pour les femmes.

Le Programme d'appui à la lutte contre le changement climatique au Togo (PALCC) pour une durée de cinq ans (2017-2022) a pour objectif d'appuyer le Togo dans la mise en œuvre d'une réponse nationale aux défis posés par le changement climatique et contribuer à l'émergence

d'une économie résiliente et à faibles émissions de carbone. Il a recruté 1 071 agents temporaires dont 630 femmes en 2021 pour ses activités

L'Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF), entreprise publique à caractère industriel et commercial, est créé par décret n° 71- 204 du 13 novembre 1971 et placé sous la tutelle du MERF. De par ses objectifs, notamment le reboisement, l'exploitation, la production des pépinières et la protection des forêts classées de l'Etat, l'ODEF a recruté 6 812 agents temporaires saisonniers dont 972 femmes en 2021.

Le Projet développement d'écovillages qui consiste à développer des champs écologiques et de l'élevage générateur de revenus autour des sites écologiques (07 écovillages) a contribué à la préservation de 33 270 hectares d'écosystèmes avec la participation des populations locales grâce aux motivations qui leur sont apportées à travers les actions menées pour l'amélioration de leurs moyens d'existence et aux actions de reboisement de 61 hectares avec 109 700 plants depuis le démarrage effectif du projet . Ce projet a permis également de créer 25 emplois dont 11 au profit des femmes en 2021 à travers des AGR.

❖ **Ministère de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins (MSHPAUS)**

La formation des ressources humaines en santé est assurée par 20 institutions de formation en santé (IFS) dont 18 relevant du secteur public et 2 du secteur privé. Toutes ces institutions offrent des formations selon le système Licence-Master-Doctorat (LMD) à l'exception de l'Ecole nationale des aides sanitaires (ENAS) de Sokodé qui forme aux diplômes équivalents au baccalauréat. La cartographie de ces institutions de formation se présente comme suit :

❖ institutions de formation du niveau universitaire.

- 2 facultés des sciences de la santé à Lomé et à Kara
- 1 école des assistants médicaux à Lomé
- 1 école supérieure des techniques biologiques et alimentaires à Lomé
- 1 centre de formation et de recherche en santé publique à Lomé

❖ institutions de formation initiale paramédicale

- 6 écoles nationales des auxiliaires médicaux dans les régions (Grand Lomé, Maritime, Plateaux, Kara, Savanes)
- 6 écoles nationales de sage-femmes dans les régions (Grand Lomé, Maritime, Plateaux, Kara, Savanes)
- 1 école nationale des aides sanitaires dans la région Centrale

En dehors des institutions de formation publiques, l’Institut africain de développement sanitaire et social (IADSS) et l’Ecole des infirmiers de St Jean de Dieu d’Afagnan (EISJDA) sont des institutions de formation confessionnelle et privée autorisées à former les paramédicaux tels que les Infirmiers diplômés d’Etat (IDE), les Accoucheuses auxiliaires d’Etat (AAE), les Infirmiers auxiliaires d’Etat (IAE) et autres paramédicaux.

Ainsi, en 2021, ces institutions de formation initiale paramédicale ENAM et ENSF de Lomé, Tsévié, Kpalimé, Atakpamé, Kara et Dapaong et l’ENAS de Sokodé ont recruté 839 apprenants et mis sur le marché du travail, 731 paramédicaux (tous corps et toutes catégories confondues) dont 356 femmes. Au cycle master, 64 diplômés dont 18 femmes ont été formés à l’EAM. La FSS de Lomé a formé 362 professionnels médicaux au titre de l’année 2021. Soulignons que la FSS de Kara assure également la formation initiale des médecins généralistes dont la première promotion sortira en 2022. En outre, 233 agents de santé de toutes catégories sont mis en congé de formation diplômante, 190 contractuels dont 99 femmes ont été recrutées en 2021 par les différents centres de santé.

Par ailleurs, les différents programmes du ministère ont réalisé en 2021 certaines activités liées à la formation à savoir :

- formation de 80 médiateurs pour le suivi des femmes enceintes séropositives et du couple mère-enfant issu de la PTME ;
- formation d'un pool de 25 formateurs pour l'animation des sessions de formation des médiateurs ;
- formation de 120 prestataires en Santé maternelle néonatale infantile (SMNI) pour l'intégration de l'offre des services de Prévention de la transmission mère-enfant du VIH (PTME) ;
- formation de 73 points focaux sur les Maladies non transmissibles (MNT), 50 agents de la médecine traditionnelle, 20 agents de santé communautaires sur le noma ;
- formation de 1 020 personnels de cantines scolaires et universitaires sur une alimentation saine et équilibrée ;
- formation de 90 prestataires sur la prise en charge de l'alcoolisme dans les soins de santé primaire ;
- formation de 914 prestataires de services nouvellement recrutés (SF, AAE et RFS) sur la prévention du paludisme chez la femme enceinte ;

- formation de 485 techniciens de laboratoire et biologistes sur le diagnostic correct du paludisme ;
- formation de 250 membres des équipes cadres des régions et des districts sur la supervision formative ;
- formation de 1500 prestataires de soins et les Responsables des formations sanitaires (RFS) sur le Guide technique Surveillance intégrée des maladies et ripostes (SIMR) 3ème édition en prenant en compte les aspects de la surveillance à base communautaire.

❖ **Ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel**

Le Fonds national de la finance inclusive (FNFI) a enregistré 26 400 demandeurs de crédit dont 73,8% sont des femmes. Tous les demandeurs ont bénéficié des produits de FNFI. Ils se répartissent en 5 534 groupes solidaires. Il a accordé un crédit global de 3 091 159 385F CFA dont la moitié (50,3%) a servi à financer des bénéficiaires à travers deux produits qui sont l'Accès des agriculteurs aux services financiers (AGRISEF) et Accès des pauvres aux services financiers (APSEF).

❖ **Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)**

Les projets 10 et 11 de la feuille de route gouvernementale 2020-2025 concernent l'amélioration de la formation au niveau supérieur. Pour atteindre les objectifs visés par ces projets, l'année 2021 a été meublée de différentes actions et activités.

Concernant l'enseignement supérieur privé, quelques activités ont été menées dans le but d'améliorer la qualité des offres des centres de formation. Pour cela, une évaluation des établissements privés d'enseignement supérieur a été faite en vue de faciliter l'adoption du décret portant réglementation des Etablissements privés d'enseignement supérieur (EPES). De plus, pour permettre aux différents établissements de parler le même langage, l'activité d'harmonisation des offres de formation des établissements privés d'enseignement supérieur a été réalisée.

Par ailleurs, 11 agréments d'ouverture d'EPES ont été octroyés et de nouvelles filières en lien avec la feuille de route gouvernementale ont été créées. Il est à signaler en outre que le décret portant réglementation des établissements privés d'enseignement supérieur a été adopté en conseil des ministres dans le but de réglementer les conditions de création, d'ouverture de

filières, de formation et de diplomation, de délocalisation, de mutation, d'organisation, de fonctionnement et de fermeture des établissements privés d'enseignement supérieur.

Dans le cadre de la mise en œuvre du système d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur, les activités réalisées avec l'appui du partenaire UNESCO-Shenzhen ont permis de rendre disponible : (i) la cartographie des établissements d'enseignement supérieur du Togo ; (ii) la cartographie des offres de formation fonctionnelles ; (iii) la cartographie des structures de recherche ; (iv) la cartographie des programmes de recherche ; (v) l'établissement d'un diagnostic d'efficacité des filières de formation professionnelle et l'identification des axes d'amélioration.

En ce qui concerne la promotion de la recherche, il faut relever que les activités du Projet d'appui à la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement supérieur en sciences et en ingénierie (PARESI) se sont poursuivies grâce à la renégociation de la restructuration dudit projet avec la Banque islamique de développement.

Aussi, les activités relatives à la construction, la rénovation, l'équipement des laboratoires et l'amélioration des centres d'excellence à savoir : (i) le centre d'excellence sur la protection durable des cultures (CEProDuC) de l'université de Kara ; (ii) le centre d'excellence régional sur les villes durables en Afrique (DOUNEDON) ; (iii) le centre d'excellence régional sur la maîtrise de l'électricité (CERME) se sont poursuivies.

Par ailleurs, des études diagnostiques posées sur le système d'enseignement supérieur du Togo ont révélé de nombreux problèmes. L'on note une croissance importante des effectifs, qui contraste avec l'insuffisance des infrastructures d'accueil créant une surpopulation dans les structures d'accueil. Il a été recommandé, entre autres, la construction de nouvelles structures universitaires dans les régions, ce qui permettra de décongestionner les universités de Lomé et de Kara et d'adapter les offres de formation aux potentialités du pays.

En réponse à cette recommandation, un contrat pour la construction de 2 universités a été signé le 9 octobre 2021 avec le ministère de l'économie et des finances dans le cadre d'un financement « Build-Operate-Transfer » (BOT).

En vue de permettre à l'enseignement supérieur public comme privé de percer de nouveaux horizons radieux plus solides, il a été créé formellement un cadre juridique de partenariat scientifique et pédagogique entre les UPT et les EPES.

Il est à rappeler que le sous-secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est confronté à plusieurs défis dus à l'apparition de la maladie à COVID 19. L'un des défis urgents était de chercher les voies et moyens qui permettront la bonne poursuite des formations dans les UPT. Pour cela, des séminaires pédagogiques sur l'enseignement hybride avec le logiciel Moodle ont été réalisés dans le but de permettre aux UPT d'opter pour un modèle de formation de cours en présentiel puis en ligne.

Dans cet ordre, la formation des enseignants-chercheurs des deux universités publiques à la pédagogie hybride a été organisée et a permis de les outiller à la production et à la mise en ligne des cours. Environ 487 enseignants ont été formés. C'est dans cette logique que le projet « Université sans les murs » en lien avec le ministère de l'économie numérique et le ministère de la défense a démarré en décembre 2021.

S'agissant de l'encadrement des étudiants, les deux UPT ont recruté pour l'année académique 2020-2021, 12 nouveaux enseignants-chercheurs dont 11 pour l'université de Lomé (UL) et 33 personnels administratifs et techniques.

Le système d'enseignement supérieur au Togo compte 82 établissements privés pour l'année académique 2020-2021. La répartition par type se présente comme suit : 4 universités dont 2 publiques et 95 non universitaires dont 21 publics. En termes de localisation des établissements, il est répertorié 4 à Dapaong, 6 à Kara, 6 à Sokodé, 5 à Atakpamé, 4 à Kpalimé, 3 à Tsévié, 1 à Afagnan et le reste concentré dans le Grand Lomé.

L'effectif des étudiants des UPT pour cette année académique est de 94 236 dont 31 796 filles, soit 33,7%. L'université de Kara compte 21 664 étudiants dont 6 614 filles, soit 30,5%. L'université de Lomé compte 72 572 étudiants dont 25 182 filles soit 34,7%.

En 2021, l'université de Lomé a formé 3 297 diplômés en licence, 268 diplômés en master et 182 diplômés en doctorat.

La formation dans le centre d'excellence régional sur les sciences aviaires (CERSA) s'est poursuivie en master avec 30 apprenants dont 4 filles et en doctorat avec 16 apprenants dont 2 filles.

S'agissant du West African Science Service Centre on Climate Change and Adapted Land (WASCAL), on note la poursuite de l'encadrement des 11 doctorants dont 2 filles de la promotion 2019. Pour le Centre d'excellence régional sur la maîtrise de l'électricité

(CERME), la formation a commencé avec 12 doctorants dont 1 femme et 35 étudiants en master.

La formation au Centre d'excellence régional pour les villes durables en Afrique (CERViDA) a débuté avec 11 étudiants en master dont 5 filles et 19 doctorants dont 6 filles. Pour l'OBTS, 1 216 candidats ont été déclarés admissibles aux examens de BTS.

❖ **Ministère de l'enseignement technique et de l'artisanat (META)**

La dernière composition du gouvernement togolais a réuni le secteur de l'artisanat et le sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle en un seul département ministériel pour créer une véritable synergie entre les formations et la création d'emplois. Désormais, deux politiques à savoir le Plan sectoriel de l'éducation traduit en Stratégie nationale de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (SNETFP) et la Politique nationale du développement de l'artisanat (PNDA), mises en œuvre avec l'appui des différents partenaires, permettent la formation et la promotion de l'emploi. Les établissements publics à caractère professionnel que sont les chambres de métiers jouent un important rôle dans la formation professionnelle et la promotion de l'emploi à travers la création des entreprises artisanales.

• **Au titre du sous-secteur de l'ETFP**

Dans le sous-secteur de l'ETFP, le document de stratégie a été transcrit suivant le canevas du ministère de la planification afin de répondre aux critères de plans de financements publics. Ce document permet non seulement d'inscrire les projets/programmes et actions au Programme d'investissement public (PIP), mais aussi aux partenaires aux développements de se positionner autour des différents axes pour sa mise en œuvre notamment (i) amélioration de la gouvernance du système EFTP ; (ii) amélioration de l'accès et de l'équité du système EFTP ; (iii) renforcement de l'attractivité de l'ETFP ; (iv) accroissement du financement de l'ETFP.

A terme, la mise en œuvre réussie des différents axes devrait aboutir à la réforme complète et à la modernisation du sous-secteur de l'ETFP. Néanmoins, en attendant la réalisation des projets et programmes de la SNETFP, le département a poursuivi la mise en œuvre de ses missions à travers les différentes directions centrales et services rattachés.

Ainsi, les données statistiques collectées, analysées et publiées dans l'annuaire statistique scolaire de l'année 2020 - 2021 ont permis de capitaliser les bonnes pratiques, d'apporter des mesures correctives aux actions inachevées et de donner des nouvelles orientations en rapport avec la feuille de route gouvernementale horizon 2025. Des campagnes de sensibilisation sur les filières porteuses et innovantes et des ateliers d'échanges sur les synergies entre les structures intervenant dans le sous-secteur de la formation professionnelle et l'emploi des jeunes sont organisés dans toutes les régions du pays et un système d'information géographique est en cours de mise en œuvre.

L'aspect genre est pris en compte à travers la sensibilisation non seulement des jeunes filles des collèges mais aussi des parents d'élèves sur l'orientation des jeunes filles dans les filières industrielles, artisanales, agricoles et artistiques. Le prix d'excellence aux meilleurs élèves des filières industrielles a été initié à cet effet.

Par ailleurs, 32 chefs d'établissements et centres de formation technique et professionnelle ainsi que 32 chefs travaux ont été formés à la professionnalisation de la formation. De façon spécifique, les enseignants/formateurs ont vu leurs capacités renforcées à l'usage du numérique, à la mise en œuvre des curricula actualisés des filières existantes et des nouveaux curricula de formation de courte durée à l'intention des jeunes en mal d'insertion professionnelle. A cet effet, des offres de formation ont été développées pour les acteurs impliqués dans les formations de courte durée (encadreurs et formateurs) de même que des formations continues au profit des enseignants des centres professionnels et les mentors/tuteurs en entreprise sur l'ingénierie de formation sensible au genre.

Plus spécifiquement, 13 cadres de la direction de la pédagogie et des programmes (DPP) ont été formés à l'élaboration des curricula suivant la méthodologie APC/DACUM, prenant en compte les questions sensibles d'inclusion avec l'appui technique et financier de ProDED/GIZ qui a également accompagné la formation de 49 cadres en DACUM III. L'élaboration du guide pédagogique et la révision du programme d'études de BT Agropastoral, l'élaboration des guides d'apprentissage du métier de charpenterie bois avec l'appui de SCANTOGO/ProDED ont été réalisées. L'opérationnalisation du modèle pédagogique d'intégration des langues nationales dans la formation professionnelle au Togo s'est poursuivie, grâce à l'accompagnement de l'UNESCO à travers le projet CapED (Cap éducation), dans le métier de maintenance des matériels et équipements agricoles. Il faut également signaler que le programme de formation d'appui à la formation professionnelle et

emploi des jeunes (PAFPE) a aussi poursuivi l'extension des infrastructures des centres de formation, le renforcement des capacités techniques et professionnelles des responsables en management des établissements/centres de formation sélectionnés sur le logiciel de gestion d'une école ("GeSchool").

En ce qui concerne les actions de réformes prévues, d'importantes activités ont été réalisées pour améliorer la gestion et pilotage de la formation et l'insertion professionnelle des diplômés : (i) développement des outils de planification et du système d'information au niveau régional à savoir 12 outils de planification du système d'information sont opérationnels (ii) développement d'un modèle pédagogique d'intégration des langues nationales dans la formation professionnelle au Togo, mais les activités de sa mise en œuvre se poursuivent en 2022.

D'autres activités de réformes entamées en 2021 et en cours de réalisation sont entre autres : (i) le développement du système d'information géographique (SIG) de l'ETFP ; (ii) l'élaboration d'un référentiel de compétences du formateur de l'ETFP et un référentiel de compétences du formateur des formateurs de l'ETFP ; (iii) la contribution à l'insertion professionnelle des diplômés des établissements/centres de formation sélectionnés pour la phase pilote de la mise en œuvre de l'outil « Système de suivi des sortants » (SSS), cent cinquante (150) diplômés sur trois cent cinquante (350) sont insérés par cet outil ; (iv) l'amélioration du management des établissements/centres de formation sélectionnés à travers un logiciel de gestion d'une école (GeSchool) et (v) les activités d'extension du Centre de formation aux métiers de l'industrie (CFMI) se sont limitées à l'élaboration des programmes de formation pour la nouvelle filière (eau et énergie renouvelable), l'élaboration des guides pédagogiques et l'évaluation de la même filière.

Pour mettre en œuvre les réformes et les formations, le sous-secteur de l'ETFP dispose des ressources humaines en termes d'enseignants formateurs répartis dans le tableau ci-après :

Tableau n°1 : répartition du personnel enseignants/formateurs

Type d'enseignant	Hommes	Femmes	Ensemble
Enseignants du public	1 315	137	1 452
Enseignants du privé	3 715	272	3 987
Ensemble	5 030	409	5 439

Source : Service statistique DSRP 2021.

Ces effectifs d'enseignants/formateurs pour 272 établissements/centres de formation technique et professionnelle dont 32 publics et 240 privés se révèlent insuffisants au vu des besoins actuels et les effets induits à court et à moyen terme par les actions de réformes entre autres l'augmentation de l'accès par la création de nouveaux centres de formation, la construction de nouvelles salles de classe dans les établissements, les centres existants et l'ouverture de nouvelles filières de formations.

L'ensemble de ces établissements publics et privés ont enregistré les effectifs des classes de seconde et de la première année de formation professionnelle contenus dans le tableau ci-après.

Tableau n°2 : répartition des apprenants selon le sexe

Niveau d'étude	Hommes	Femmes	Ensemble
2nde	3909	4455	8364
1 année de formation professionnelle	4 739	825	5 564
Ensemble	8 690	5 319	14 009

Source : DSRP/META

Quant aux résultats des examens professionnels de l'ETFP, le tableau suivant présente les effectifs et les taux de réussite en 2021.

Tableau n°3 : résultats des examens professionnels de l'ETFP

Examens	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite
CFA	39206	37140	36733	98,90%
CQP	105	95	91	95,79%
CAP	3 871	3 710	3 285	88,54%
BTA	133	132	129	97,72%
BEP	152	141	133	94,32%
BT	2 050	1 866	1 210	64,48%

Source : DECC/META

- **Le secteur de l'artisanat**

Dans le secteur de l'artisanat, des actions ciblées ont été menées pour renforcer les entreprises et préserver l'emploi, et davantage créer les conditions favorables à la promotion de l'emploi. Ainsi, 118 artisans sont formés à l'élaboration des dossiers d'appels d'offre pour les marchés publics. Aussi, 1 349 chefs d'entreprises artisanales ont bénéficié du renforcement des capacités entrepreneuriales et managériales dont 533 dans le cadre du Projet d'appui à la création et au développement des entreprises artisanales (PACDEA) qui a appuyé des missions d'information et de sensibilisation des artisans sur le projet d'appui à la création et au développement des entreprises artisanales dans les villes de Lomé, Tsévié, Atakpamé, Kpalimé, Sokodé, Kara et Dapaong. Des missions de prospection pour l'installation des machines à tour et à pétrin ont été menées dans les centres de ressources pour l'artisanat (CRA) de 5 localités Agou, Bas-Mono, Est-Mono, Tchamba, et Oti afin de permettre aux artisans de ces localités d'exercer et de former les apprentis sur des équipements modernes.

Les organisations professionnelles des artisans ont pour leur part mené des activités de formation de leurs membres à différents niveaux pour améliorer la vie des entreprises artisanales et la formation professionnelle par apprentissage dans ces entreprises. Ainsi, 25 artisans ont été formés en dimensionnement et installation des systèmes solaires hors réseau, 30 mécaniciens formés sur l'entretien et la réparation des grosses motos ; 110 artisans du vestimentaire formés sur les différents modèles en accessoires de mode ; 40 artisans peintres, staffeurs, et dessinateurs ont été formés sur "les techniques de décoration 3D". Pendant ce temps ; 596 artisans ont été formés sur la création et la gestion des groupements, et les chefs d'entreprise ont vu leurs capacités renforcées en entrepreneuriat et management des organisations professionnelles.

4. Difficultés liées au SIMT

Le SIMT est confronté à de nombreuses difficultés relatives à la production des données statistiques. Parmi les besoins en statistique non satisfaits, on peut citer entre autres les :

- statistiques sur la situation professionnelle des personnes handicapées ;
- statistiques sur l'apprentissage formel et non formel ;
- statistiques actualisées par région des métiers porteurs ;
- statistiques actualisées par zone géographique et par secteur d'activités sur les entreprises soumises au contrôle de l'inspection du travail ;
- statistiques sur les rémunérations ;
- statistiques sur les violences au travail par branche et par secteur d'activités ;

- statistiques sur le travail des enfants ;
- statistiques sur la protection sociale par secteur d'activités ;
- statistiques sur les emplois occupés par les diplômés dans le secteur privé (salariés et auto-emploi) ;
- statistiques actualisées sur les diplômés de l'enseignement supérieur, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- statistiques actualisées sur le devenir professionnel des diplômés de l'enseignement supérieur, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- statistiques actualisées sur les personnes en situation de handicap dans le secteur de l'éducation ;
- statistiques sur la proportion d'investisseurs satisfaits par la législation en matière de travail.

5. Perspectives

Dans les différents ministères, les perspectives à court terme pour relever les défis de la promotion de l'emploi et de la formation consisteront à réaliser les activités prioritaires ci-après :

❖ Ministère de la fonction publique, du travail et du dialogue social

Les perspectives du département portent sur :

- la redéfinition et la rationalisation des missions des structures et les normes juridiques ;
- l'adoption des textes d'application du nouveau code du travail ;
- l'élaboration d'un plan stratégique d'intervention de l'inspection du travail ;
- l'élaboration de la politique nationale de l'emploi et son plan d'actions opérationnel ;
- la relecture et la vulgarisation du plan national pour l'emploi des personnes handicapées ;
- l'élaboration d'un canevas du plan de promotion de l'emploi au niveau des collectivités locales ;
- la poursuite de la déconcentration des services publics et de la délégation des compétences ;

- l'introduction d'une nouvelle culture administrative de développement, de l'information et de la communication au sein de l'administration publique ;
- la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des ressources humaines de l'administration publique ;
- la simplification des procédures et formalités administratives ;
- la facilitation de l'accès aux documents administratifs ;
- le renforcement de la gestion électronique du personnel de l'Etat ;
- l'amélioration du cadre de concertation et de coordination des acteurs du secteur de l'emploi ;
- le développement des dispositifs d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi ;
- l'amélioration du système d'informations du marché de travail ;
- la dynamisation du système d'administration du travail ;
- le renforcement de l'application de la législation du travail par tous les acteurs ;
- l'amélioration des conditions de travail et de vie des agents publics ;
- la sensibilisation des employeurs des secteurs public et privé sur la mise en place des organes de dialogue social ;
- la mise en œuvre des réformes de l'ANPE ;

❖ Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et du développement rural

En termes de perspectives, le ministère s'emploiera à :

- la transformation des produits agricoles à travers l'agrandissement de l'agropole de Kara ;
- l'intensification du développement des ZAAP ;
- l'intensification du développement des bas-fonds rizicoles ;
- la mise en place d'une base unique de données à travers l'enrôlement des acteurs des chaînes de valeurs ;
- la reformulation du rôle de l'ICAT de manière à renforcer l'accompagnement des producteurs et l'ensemble des acteurs des chaînes de valeurs dans une démarche entrepreneuriale ;
- le développement de la mercuriale des prix des produits agricoles ;
- la poursuite de la structuration des chaînes de valeurs orientées vers le marché afin de créer des emplois au niveau national ;

- la construction des infrastructures en eaux (retenue d'eau, forage et équipement en kits d'irrigation solaire) ;
- l'intensification de la construction des infrastructures de stockage ;
- la poursuite de la réforme agro-foncière ;
- le développement des services numériques ;
- la facilitation de l'accès aux crédits à travers l'accélération du MIFA ;
- l'adoption de la loi d'orientation agricole pour permettre au secteur de se professionnaliser ;
- la création de l'agence de la transformation de l'agriculture au Togo ;

❖ Ministère de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins

- la construction de 200 formations sanitaires et réhabilitation de 300 autres par le projet de Services de santé essentiels de qualité pour la couverture sanitaire universelle (SSEQCU) ;
- la révision des curricula de formation des infirmiers diplômés d'Etat et des sage-femmes d'Etat ;

❖ Ministère de l'environnement et des ressources forestières

- l'application du décret n°2021-054/PR portant interdiction de l'exportation des produits forestiers de sciages sous forme brute ou semi brute ;
- l'organisation d'une vaste campagne de reboisement massif, destinée à planter un milliard d'arbres au cours de la décennie prochaine ;
- la mise en œuvre de la politique forestière.

❖ Ministère du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes

- le renforcement du dialogue avec les sectoriels pour une meilleure valorisation et reconnaissance du volontariat en vue de son intégration dans les politiques sectorielles de développement, puis avec les 117 communes et leur faïtière pour le renforcement de leurs capacités d'intervention ;
- l'élaboration de la loi-cadre en faveur des entreprises sociales et inclusives ;

- la finalisation et la vulgarisation du document de la politique nationale de jeunesse (PNJ).

❖ **Ministère de l'enseignement technique et de l'artisanat**

- la construction de 5 000 salles de classes et création des établissements/centres d'enseignement techniques et professionnelle dans toutes les préfectures du Togo ;
- la mise en place d'un mécanisme opérationnel de veille économique et d'anticipation sur les besoins en compétences professionnelles ;
- l'adoption du code de l'apprentissage.

6. Plan d'actions de 2022

Le tableau ci-dessous relate le plan d'actions de l'année 2022 relatif aux secteurs de l'emploi et de la formation professionnelle.

Tableau n°4 : Plan d'actions 2022

		Structure responsable	Source de financement
SECTEUR EMPLOI			
1	Inscription des DE sur le SIANPE	ANPE/DOPP	ETAT
2	Production des cartes aux DE	ANPE/DOPP	ETAT
3	Entretiens de positionnement	ANPE/DOPP	ETAT
4	Formation des DE en TRE/TIE	ANPE/DOPP	ETAT
5	Accompagnement des différentes cibles en OSPI	ANPE/DOPP	ETAT
6	Poursuite de l'exécution du programme AIDE	ANPE/DOPP	ETAT
7	Eveil à l'esprit entrepreneurial	ANPE/DACE	ETAT
8	Formation de potentiels PIE créateurs d'entreprises (TRIE et CREE)	ANPE/DACE	ETAT
9	Accompagnement des PIE ANPE en élaboration de plans d'affaires	ANPE/DACE	ETAT
10	Elaboration des bulletins sur le marché du travail	ANPE/DOE	ETAT
11	Elaboration du rapport national sur le SIMT 2021	ANPE/DOE	ETAT
12	Animation du réseau des points focaux de l'Observatoire de l'emploi	ANPE/DOE	ETAT
13	Elaboration de l'annuaire des statistiques 2021 des programmes de promotion de l'emploi	ANPE/DOE	ETAT
14	Etude sur les besoins en compétences dans les secteurs de l'agro-industrie et des BTP	ANPE/DOE	BAD
15	Dissémination des bases de données sur l'emploi et la Formation professionnelle ainsi que des publications sur le marché du travail	ANPE/DOE	UEMOA
16	Réalisation d'une étude diagnostique sur le	ANPE/DAF	ETAT

	fonctionnement actuel de l'ANPE assortie d'un plan de modernisation et mobilisation des ressources		
17	Recrutement d'un cabinet pour la finalisation du programme national d'insertion professionnelle	ANPE/DAF	ETAT
18	Réalisation des visites de contrôle en entreprise	DGT	ETAT
19	Règlement à l'amiable des conflits de travail	DGT	ETAT
20	Elaboration du rapport statistique annuel 2019 et 2020	DGT	ETAT
21	Validation du rapport d'étude diagnostique pour la formulation de la politique nationale du travail	DGT	ETAT
22	Animation du site web de la DGT	DGT	ETAT
23	Ecoute des travailleurs en difficultés psychologiques	DGT	ETAT
24	Elaboration des textes d'application du code du travail	DGT	ETAT
25	Elaboration du rapport sur la mise en œuvre des conventions de l'OIT (C 87, 98, 122 et 144)	DGT	ETAT
26	Organisation de la participation du Togo à la conférence internationale du travail	DGT	ETAT
27	Elaboration du projet d'arrêté sur le travail domestique	DGT	ETAT
28	Délivrance des autorisations d'embauchage et visa des contrats de travail des expatriés	DGT	ETAT
29	Etude des demandes d'agréments des entreprises de travail temporaires	DGT	ETAT
30	Renforcement des capacités des acteurs des centres de formation ouvrière	DGT	ETAT
31	Elaboration du décret portant réorganisation du CNDS	DGT	ETAT
32	Inscription de 1500 jeunes au dispositif du FAIEJ	FAIEJ/MDBJEJ	ETAT
33	Sélection de 1200 projets de jeunes PIE		
34	Financement de 1000 de MPE	FAIEJ/MDBJEJ	ETAT
35	Suivi et accompagnement des projets de 2500 jeunes	FAIEJ/MDBAJEJ	ETAT
36	Appui à 50 jeunes entrepreneurs pour participer aux foires et salons	FAIEJ/MDBAJEJ	ETAT
37	Formation de 70 PEI en gestion d'entreprises	PAEIJ-SP	PTF
38	Subvention d'investissement aux acteurs de 10 CVA pour la consolidation des clusters	PAEIJ-SP	PTF
39	Formation de 850 jeunes dans les centres métiers	PAEIJ-SP	PTF
40	Formation de 30 conseillers agricoles des agrégateurs et PME sur les outils de collecte et la remontée de l'information digitalisée	PAEIJ-SP	PTF
41	Élargissement du programme de transferts monétaires à 55 000 ménages	ANADEB	ETAT/PTF

42	Installation de 10 plateformes multifonctionnelles solaires dans les villages frontaliers de la région des savanes pour fournir des services énergétiques et promouvoir l'entrepreneuriat rural autour des PTFM;	PN-PTFM	ETAT
43	Accompagnement 500 jeunes et femmes ;	ANADEB	ETAT
44	Formation 800 jeunes des seize (16) communes sur le leadership, l'engagement civique et la citoyenneté active	DJEJ	ETAT
45	Équipement de cent soixante (160) jeunes artisans de 16 communes ;	DJEJ/MDBJEJ	ETAT/PTF
46	Mobilisation et renforcement des capacités de 480 VEC	ANVT	ETAT
47	Mobilisation de 7 361 nouveaux volontaires	ANVT	ETAT
48	Restructuration de 638 CDB et appui aux communautés à disposer de plan d'action de développement	ANADEB	ETAT
49	Sensibilisation de 160 000 jeunes sur la citoyenneté et les fléaux sociaux	DJEJ	ETAT
50	Appui financier et technique à 30 associations de jeunes	DJEJ	ETAT/PTF
51	Construction et réhabilitation de 164 infrastructures sociocommunautaires et économiques	ANADEB	ETAT
52	Construction de 4 nouvelles unités d'infrastructures au sein des maisons de jeunes ;	DJEJ	ETAT
53	Installation et opérationnalisation de 3 incubateurs innovants de start-up de jeunes dans les régions maritimes et plateaux	FAIEJ	ETAT
54	Projet de mise en œuvre des ZAAP	DAEMA/MAEDR	ETAT
55	Aménager les basfonds de type 1	PADAT/MAEDR	BOAD/ETAT
57	Construire les magasins de 250 ;150 ;75 ;30 et 10 tonnes	PADAT/MAEDR	BOAD/ETAT
58	Construire les abris d'équipements de transformation	PADAT/MAEDR	BOAD/BIDC/ ETAT
59	Réaliser les travaux de piste de desserte	PADAT/MAEDR	BOAD/ETAT
60	Réaliser les travaux de piste de désenclavement	PADAT/MAEDR	BOAD/ETAT

SECTEUR DE LA FORMATION

1	Former les formateurs à l'utilisation des modules de formation et du guide de formation sensible au genre	EFTPA Femme/MAEDR	GIZ
2			
3	Former les formateurs des CFARs et les cadres des institutions en charge de la formation sur la mise en place de bases de données de suivi des apprenantes	EFTPA Femme/MAEDR	GIZ
4	Former les agris preneurs de 2 cohortes avec la version 2.0	EFTPA Femme/MAEDR	GIZ
5	Renforcement de capacités des MT à la version 2.2	EFTPA	GIZ

	de la SyGAb	Femme/MAEDR	
6	Recyclage des facilitateurs (trices) à la SyGAb version 2.0	EFTPA Femme/MAEDR	GIZ
7	Renforcement de capacités des mentores pour un meilleur accompagnement des agri preneurs	EFTPA Femme/MAEDR	GIZ
8	Développement des compétences complémentaires des partenaires institutionnels pour la mise en œuvre de la SyGAb	EFTPA Femme/MAEDR	GIZ
9	Formation à la conduite des tricycles	EFTPA Femme/MAEDR	GIZ
10	Formation des femmes et des jeunes en gestion des pesticides sur les quatre sites pilotes	PADAT/MAEDR	BOAD
11	Formation des acteurs clés du PADAT en évaluation environnementale et en suivi de mise en œuvre des PGES	PADAT/MAEDR	BOAD
12	Formation et recherche sur les sciences aviaires (Projet CERSA)	SG/MESR	Banque mondiale
13	Formation et recherche sur la maîtrise de l'électricité (Projet CERME)	SG/MESR	Banque mondiale
14	Formation et recherche sur les villes durables en Afrique (Projet CERViDA)	SG/MESR	Banque mondiale
15	Formation et recherche sur la protection durable des cultures (Projet CEProDuC)	SG/MESR	ETAT
16	Mise en œuvre du projet PARESI (construction et équipement de laboratoires)	SG/MESR	ETAT/BID
17			
20	Formation des prestataires en alimentation du nourrisson et du jeune enfant en situation de COVID 19	Division de la nutrition/MSHPAU S	GIZ
21	Formation de 250 membres des équipes cadres des régions et des districts sur la supervision formative	Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP) /MSHPAUS	Fonds mondial
22	Formation des volontaires des points d'entrée terrestres	DSIUSR/MSHPA US	OIM
23	Formation des formateurs des régions sur le guide SIMR 3 ème édition	DSIUSR/MSHPA US	GIZ
24	Organiser une évaluation du plan de développement des ressources humaines	DRH/MSHPAUS	OMS/NFM
25	Elaborer un plan d'actions des ressources humaines pour la période 2023	DRH/MSHPAUS	OMS/NFM
26	Finaliser le rapport de l'étude sur la documentation des bonnes pratiques de rétention du personnel en zones défavorisées surtout ceux de la maternité	DRH/MSHPAUS	OMS
27	Organisation des concours de recrutement des apprenants pour le compte des écoles de formation (ENAM, ENSF, ENAS, CFRSP)	DRH/MSHPAUS	ETAT

28	Révision des curricula de formation des infirmiers diplômés d'Etat et des sages-femmes d'Etat	DRH/MSHPAUS	OMS
1	Prise d'un décret portant régime de fonctionnement des établissements/centres d'ETFP	CABINET/META	ETAT
2	Prise d'un arrêté instituant les formations de courte durée	CABINET/META	ETAT
3	Révision de la loi d'orientation n°2002-016 du 30 avril 2002	CABINET/META	ETAT
4	Prise d'un arrêté opérationnalisant la cellule de l'observatoire de la formation et de l'emploi	DFPA/META	ETAT
5	Recrutement et formation des conseillers d'apprentissage	CABINET/META	ETAT
6	Organisation de la table ronde des partenaires pour la mobilisation des ressources au profit de l'ETFP	CAB/META	ETAT
7	Prise d'un décret instituant les passerelles entre les différents niveaux de formation	DSRP/META	ETAT
8	Elaboration d'un mécanisme de suivi des formations de courte durée et des formations duales	DSRP/META	ETAT
9	Réalisation du suivi - évaluation des formations de courte durée	DSRP/META	ETAT
10	Extension du suivi des diplômés de l'ETFP à travers l'outil SSS	DSRP/META	ETAT
11	Elaboration des normes et standards de la carte de développement des compétences techniques et professionnelles	DSRP/META	ETAT
12	Mise en place d'un système d'information géographique pour une carte de développement des compétences techniques et professionnelles prospectives	DSRP/META	ETAT
13	Développement des formations de courtes durées au profit des jeunes filles et garçons et particulièrement au profit des personnes handicapées et vulnérables dans les filières industrielles et agricoles	DFPA/META	ETAT
14	Renforcement de la mise en œuvre de la formation de type dual dans les six (06) villes et généraliser cette formation	DFPA/META	ETAT
15	Formation des agri preneur-es dans les centres d'incubation	DFPA/META	ETAT
16	Formation des producteurs professionnels de pain de mie avec les produits locaux	DFPA/META	ETAT
17	Mise en place le système d'apprentissage en milieu de travail pour favoriser l'adéquation emploi formation et l'insertion	DFPA/META	ETAT
18	Opérationnalisation du modèle pédagogique d'intégration des langues nationales dans la formation professionnelle au Togo	DFPA/META	ETAT
19	Elaboration de la charte de compétences, les guides d'apprentissage, les livrets de formation et délimiter les profils de compétences de 5 métier (carrosserie automobile, soudure, coiffure tresse coupe couture) du niveau CQP	DPP/META	ETAT
20	Elaboration de la charte des compétences et délimitation des profils de compétences, guide d'apprentissage et livrets de formation de la spécialité Cuisine-Restauration en APC/DACUM (niveau CAP)	DPP/META	ETAT

21	Finalisation du programme d'études et du guide pédagogique du BT pour métiers (électronique, maintenance informatique, commerce, restauration, Hébergement)	DPP/META	ETAT
22	Finalisation des programmes d'études des BT Agriculture, Elevage et Foresterie et leurs guides pédagogiques	DPP/META	ETAT
23	Révision des curricula des filières F2 et F4 selon l'APC et en lien avec le numérique	DEST/META	ETAT
24	Formation des enseignants sur l'organisation de l'alternance Ecole- Entreprise	DEST/META	ETAT
25	Renforcement des capacités du personnel d'encadrement (inspecteurs)	DEST/META	ETAT
26	Formation des enseignants des établissements privés à la mise en œuvre des curricula actualisés/nouveaux	DEST/META	ETAT
27	Renforcement de la capacité des personnels du monde du travail y compris les artisans (perfectionnement)	INFPP /META	ETAT
28	Elaboration des référentiels des compétences du formateur et formateurs de formateurs de l'ETFP au Togo	INFPP /META	ETAT
29	Formation des formateurs/ maitres- d'apprentissage à l'utilisation des outils de formation dans le Dual	INFPP /META	ETAT
30	Renforcement des capacités des professeurs sur de nouvelles thématiques	INFPP /META	ETAT
31	Formation des responsables d'établissement de l'ETFP sur l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'établissement	INFPP /META	ETAT
32	Acquisition des équipements et du matériel pour les ateliers et laboratoires de l'INFPP (centre de Lomé et de Kara)	INFPP /META	ETAT
33	Mise en œuvre de l'application informatique Inserjeune au sein de 15 établissements pilote de formation technique et professionnelle	INFPP /META	ETAT
34	Renforcement des capacités des chefs d'établissement sur les thématiques du PPP	INFPP /META	ETAT

Source : PTA de différentes structures

Conclusion

Malgré la crise sanitaire, les résultats obtenus à travers la mise en œuvre des différents projets et programmes de l'Etat inscrits dans les différentes politiques et stratégies sectorielles ainsi que la poursuite de l'amélioration du climat des affaires au cours de l'année 2021 sont encourageants. En effet, les différentes enquêtes et études réalisées au cours de 2021 par des structures productrices d'informations sur le marché du travail telles que l'INSEED, l'ANPE et la DSRP/META ont permis d'améliorer le système d'informations sur le marché du travail à travers la mise à disposition d'informations relativement utiles sur les emplois et activités des secteurs formel et informel.

Toutefois, d'importants défis restent à relever pour améliorer la situation de la formation et de l'emploi. A cet effet, l'exécution des activités inscrites dans les plans d'actions des différentes structures productrices d'informations sur le marché du travail permettrait de relever certains défis afin d'améliorer le système d'informations sur le marché du travail.

Ainsi, la disponibilité des ressources et l'amélioration de la production statistique sont indispensables pour une meilleure adéquation entre les offres de formation et l'emploi et une meilleure intervention sur le marché du travail.

Annexe

Tableau n°5 : Récapitulatif de l'état de réalisation des activités du plan d'actions de 2021

Etat	Emploi		Formation		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Réalisées	24	55,8	9	29,0	33	44,6
En cours	6	14,0	14	45,2	20	27,0
Non réalisées	13	30,2	8	25,8	21	28,4
Total	43	100,0	31	100,0	74	100,0

Source : PTA, 2021 et Calculs DOE

Tableau n°6: Répartition des apprenants recrutés par filière en 2021

Filières	Effectif
Infirmiers d'Etat	320
Sage-Femmes d'Etat	215
Infirmiers auxiliaires	80
Accoucheuses auxiliaires	82
Kinésithérapie	28
Hygiène et assainissement	22
Auxiliaires en pharmacie	28
Anesthésie réanimation	16
Radiologie et imagerie médicale	26
Ophthalmologie	22
Orthophonie	0
Total	839

Sources : DFRC/DRH-2021

Tableau n°7 : Répartition par sexe et par nationalité de l'effectif des diplômés paramédicaux en 2021

Filières	Effectif des diplômés	Sexe	
		Masculin	Féminin
Sage-Femmes d'Etat	192	0	192
Infirmiers d'Etat	324	246	78
Infirmiers auxiliaires d'Etat	58	55	3
Accoucheuse auxiliaires d'Etat	56	0	56
Kinésithérapeutes d'Etat	28	18	10
Auxiliaires d'Etat en Pharmacie	20	19	01
Agent d'hygiène et assainissement d'Etat	22	16	06
Techniciens en anesthésie et réanimation	13	11	02
Orthophoniste d'Etat	8	07	01
Techniciens de radiologie et imagerie médicale	10	03	07
Total	731	375	356

Source : DFRC/DRH 2021

Tableau n°8 : Situation des diplômés paramédicaux par institution de formation et par filière en 2021

Filières	Total	ENAM Lomé	ENAM Kara	ENSF Lomé	ENSF Kara	Tsévié	Kpalimé	Atakpamé	Dapaong	IADSS	Sokodé
IDE	324	126	51	0	0	33	31	29	26	28	
SFE	192	0	0	64	34	19	21	20	21	13	
Accoucheuses Auxiliaires	58	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58
Infirmiers Auxiliaires	56	0	0	0	0	0	0	0	0	0	56
Kinésithérapie	28	28	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires en Pharmacie	22	22	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hygiène et Assainissement	20	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Anesthésie et réanimation	13	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Orthophonie	8	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Imagerie et radiologie médicale	10		0	0	0	0	0	0	0	10	0
Total	731	217	51	64	34	52	52	49	47	51	114
Taux proportionnel par IFS		30%	7%	9%	5%	7%	7%	7%	6%	7%	16%

Source : DFRCP/ DRH, 2021

Tableau n°9 : Répartition de l'effectif des diplômés de l'EAM par sexe et par filière

Filières	Nombre des diplômés	M	F
Santé Environnementale	31	19	11
Radiologie et Imagerie Médicale	13	11	2
Instrumentation chirurgicale des Blocs Opératoires	12	10	3
Santé Mentale	8	6	2
Total	64	46	18

Source : DFRCP/ DRH, 2021

Tableau n°10 : Tableau récapitulatif de l'état de réalisation du plan d'actions 2021 sur le marché du Travail

N°	Activités	Structure responsable	Source de financement	Etat de réalisation
Secteur Emploi				
1	Inscription des DE sur le SIANPE	ANPE/DOPP	ETAT	Réalisé
2	Production des cartes aux DE	ANPE/DOPP	ETAT	Réalisé
3	Entretiens de positionnement	ANPE/DOPP	ETAT	Réalisé
4	Formation des DE en TRE/TIE	ANPE/DOPP	ETAT	Réalisé
5	Accompagnement des différentes cibles en OSPI	ANPE/DOPP	ETAT	Réalisé
6	Poursuite de l'exécution du programme AIDE	ANPE/DOPP	ETAT	Réalisé
7	Eveil à l'esprit entrepreneurial	ANPE/DACE	ETAT	Réalisé
8	Formation de potentiels PIE créateurs d'entreprises (TRIE et CREE)	ANPE/DACE	ETAT	Réalisé
9	Accompagnement des PIE ANPE en élaboration de plans d'affaires	ANPE/DACE	ETAT	Réalisé
10	Elaboration des bulletins sur le marché du travail	ANPE/DOE	ETAT	Réalisé
11	Elaboration du rapport national sur le SIMT 2020	ANPE/DOE	ETAT	Réalisé
12	Animation du réseau des points focaux de l'Observatoire de l'emploi	ANPE/DOE	ETAT	Réalisé
13	Elaboration de l'annuaire des statistiques 2021 des programmes de promotion de l'emploi	ANPE/DOE	ETAT	Réalisé
14	Etude sur les besoins en compétences dans les secteurs de l'agro-industrie et des BTP	ANPE/DOE	BAD	Encours
15	Dissémination des bases de données sur l'emploi et la formation professionnelle ainsi que des publications sur le marché du travail	ANPE/DOE	UEMOA	Non réalisé
16	Elaboration et validation des textes d'application du code du travail	Cab/MFPTDS	ETAT	Non réalisé

17	Formation des responsables des ressources humaines et des représentants du personnel sur le guide sur les formes alternatives d'organisation de travail et les questions récurrentes en période de covid-19	DGT/MFPTDS	BIT	Réalisé
18	Création de 49 840 emplois temporaires	ANADEB/MDBJEJ	ETAT/PTF	Réalisé
19	Construction de 97 infrastructures socio-collectives	ANADEB/MDBJEJ	ETAT/PTF	Réalisé
20	Accompagnement de 225 CDB dans l'élaboration d'outils de développement	ANADEB/MDBJEJ	ETAT/PTF	Réalisé
21	Renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des bénéficiaires et accompagnement de 2462 CDB dans l'élaboration des outils de développement (Plans d'action)	ANADEB/MDBJEJ	ETAT/PTF	Réalisé
22	Organisation d'un atelier national de formation technique sur la planification, la conception, la mise en œuvre et la maintenance des systèmes hybrides photovoltaïques au profit de 25 personnes	ANADEB/MDBJEJ	ETAT/PTF	Non réalisé
23	Organisation d'un atelier national de formation des acteurs du secteur privé sur l'élaboration des plans d'affaires intégrant les énergies renouvelables et accès aux prêts au profit de 25 personnes	ANADEB/MDBJEJ	ETAT/PTF	Non réalisé
24	Organisation de 05 ateliers régionaux de formation au profit de 100 personnes sur la conception, la mise en œuvre et la maintenance des systèmes photovoltaïques	ANADEB/MDBJEJ	PTF	Non réalisé
25	Renforcement des capacités de 2500 jeunes porteurs d'idées d'entreprises	FAIEJ/MDBJEJ	ETAT	Réalisé
26	Financement de 1000 plans d'affaires de MPE	FAIEJ/MDBJEJ	ETAT	Réalisé
27	Elaboration et validation de la politique nationale de l'emploi et son plan d'action opérationnel 2021-2025	DGE/MFPTDS	ETAT	Non réalisé
28	Impression et vulgarisation de la politique nationale de l'emploi et son plan d'action opérationnel 2021-2025	DGE/MFPTDS	ETAT	Non réalisé
29	Validation du rapport de l'évaluation du plan d'action pour l'accès des personnes handicapées au marché de l'emploi	DGE/MFPTDS	PTF	Non réalisé
30	Renforcement des capacités des membres de la commission nationale de suivi de la politique de l'emploi et des cadres des structures chargées de l'emploi en l'élaboration et suivi-évaluation de la politique de l'emploi	DGE/MFPTDS	PTF	Réalisé

31	Vulgarisation de la stratégie nationale de la migration professionnelle et son plan d'action opérationnel dans les régions Centrale, Kara et Savanes	DGE/MFPTDS	ETAT	Non réalisé
32	Organisation des rencontres des organes de suivi de la politique nationale de l'emploi et de ses stratégies	DGE/MFPTDS	ETAT	Réalisé
33	Poursuite de la vulgarisation de la stratégie de la migration professionnelle et de son plan d'actions opérationnel	DGE/MFPTDS	PTF	Non réalisé
34	Elaboration du rapport de suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de migration professionnelle	DGE/MFPTDS	ETAT	Réalisé
35	Elaboration et diffusion du rapport bilan 2021 du secteur de l'emploi	DGE/MFPTDS	ETAT	Non réalisé
36	Vulgarisation des textes nationaux et accords relatifs à la migration professionnelle et sensibilisation sur les droits et devoirs des travailleurs migrants	DGE/MFPTDS	PTF	Non réalisé
37	Mise en place du comité de suivi de la stratégie de la migration professionnelle	DGE/MFPTDS	ETAT	Non réalisé
38	Aménager les bas-fonds de type 1 et type 2	PADAT	BOAD/ETAT	Encours
39	Construire les magasins de 250 ;150 ;75 ; 30 et 10 tonnes	PADAT	Bénéficiaires/BOAD/ETAT	Encours
40	Construire les abris d'équipements de transformation	PADAT	BOAD/BIDC/ETAT	Encours
41	Construire les hangars	PADAT	BOAD/ETAT	Réalisé
42	Réaliser les travaux de pistes de desserte	PADAT	BOAD/ETAT	Encours
43	Réaliser les travaux de pistes de désenclavement	PADAT	BOAD/ETAT	Encours

Secteur Formation

1	Formation/suivi et accompagnement des OP dans la gestion des investissements (infrastructures)	PADAT	BOAD/ETAT	Réalisé
2	Formation des femmes et des jeunes en gestion des pesticides sur les quatre sites pilotes	PADAT	BOAD	Non réalisé
3	Formation des acteurs clés du PADAT en évaluation environnementale et en suivi de mise en œuvre des PGES	PADAT	BOAD	Non réalisé
4	Formation et recherche sur les sciences aviaires (Projet CERSA)	SG/MESR	Banque mondiale	En cours
5	Formation et recherche sur la maîtrise de l'électricité (Projet CERME)	SG/MESR	Banque mondiale	En cours
6	Formation et recherche sur les villes durables en Afrique (Projet	SG/MESR	Banque mondiale	En cours

	CERViDA)			
7	Formation et recherche sur la protection durable des cultures (Projet CEProDuC)	SG/MESR	ETAT	En cours
8	Mise en œuvre du projet PARESI (construction et équipement de laboratoires)	SG/MESR	ETAT/BID	En cours
9	Recensement des formations professionnelles existantes	SG/MESR	ETAT	Réalisé
10	Analyse des formations par rapport aux besoins du marché du travail	SG/MESR	ETAT	Réalisé
11	Renforcement de l'accès aux ressources documentaires en ligne	SG/MESR	ETAT	En cours
12	Formation des prestataires en alimentation du nourrisson et du jeune enfant en situation de COVID 19	Division de la nutrition	GIZ	Réalisé
13	Formation de 800 prestataires de services nouvellement recrutés (SF, AAE et RFS) sur la prévention du paludisme chez la femme enceinte	Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP)	Fonds mondial	Réalisé
14	Formation de 485 techniciens de laboratoire et biologistes sur le diagnostic correct du paludisme dans les chefs-lieux de région	Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP)	Fonds mondial	Encours
15	Formation de 250 membres des équipes cadres des régions et des districts sur la supervision formative	Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP)	Fonds mondial	Non réalisé
16	Révision de la loi d'orientation	CABINET/META	ETAT	Non réalisé
17	Mise en place des passerelles entre les différents niveaux de formation	CABINET/META	ETAT	Non réalisé
18	Finalisation et adoption le code de l'apprentissage	CABINET/META	ETAT	Non réalisé
19	Opérationnalisation de la cellule de l'observatoire de la formation et de l'emploi	CABINET/META	ETAT	Non réalisé
20	Recrutement et formation des conseillers d'apprentissage	CABINET/META	ETAT	Non réalisé
21	Renforcement du partenariat public-privé	SP/CSETFP/META	ETAT	Encours
22	Sensibilisation des populations sur les offres de formation, les	DSRP/META	ETAT	Réalisé

	métiers porteurs et les possibilités d'emploi			
23	Elaboration de supports et outils d'information inclusifs sur les filières	DSRP/META	ETAT	Réalisé
24	Elaboration des normes et standards de la carte de développement des compétences techniques et professionnelles	DSRP/META	ETAT	Encours
25	Mise en place d'un système d'information géographique pour une carte de développement des compétences techniques et professionnelles prospectives	DSRP/META	ETAT	Réalisé
26	Construction de nouveaux centres/établissements de formation	DAC/META	ETAT	Encours
27	Equipement de tous les centres de nouveaux matériels adaptés (nouvelles technologies, outils digitaux, besoins pour les personnes handicapées, etc.)	DAC/META	ETAT	Encours
28	Développement des formations de courte durée	DFPA/META	ETAT	Encours
29	Formation des chefs d'établissement en élaboration de projets d'établissement	INFPP/META	ETAT	Réalisé
30	Révision/ élaboration des programmes des différentes filières de formation	DPP/META	ETAT	Encours
31	Mise en place un dispositif de suivi des sortants des établissements et centres de formation professionnelle	DSRP/META	ETAT	Encours

Source : PTA 2021